

14

Rapport annuel



Rapport du Conseil d'Administration
présenté à l'assemblée générale ordinaire
du 18 mai 2015

TABLE DES MATIÈRES

1. Chiffres clés	2
2. La SABAM	6
3. Mot du président et du directeur général	10
4. Faits marquants de l'année 2014	16
5. Tableau des flux financiers	24
6. Les Perceptions	30
7. Les Répartitions	46
8. Rapport financier	62
9. Composition du Conseil d'Administration et du Management	110
10. Rapports du commissaire	113
11. Rapport d'activités du Comité d'Audit	116
12. Glossaire	120

Société Belge des Auteurs, Compositeurs et Editeurs

« SABAM »

S.C.R.L. – Soc. Civ.

Siège social : rue d'Arlon 75-77 – 1040 Bruxelles

Tél. : +32 (0)2 286 82 11

Fax : +32 (0)2 230 05 89

<http://www.SABAM.be>

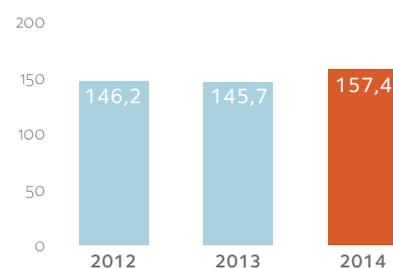
TVA : BE-0402.989.270 RPM

Registre des Sociétés civiles – Bruxelles n°6

2014 DANS LES GRANDES LIGNES

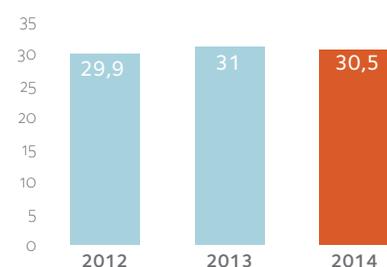
Les perceptions progressent de 8,01% alors que les charges opérationnelles brutes diminuent d'un peu plus de 1,81% et que les charges nettes reculent même de 1,82%. Ces trois chiffres indiquent clairement que les objectifs fixés par le Conseil d'Administration ont été dépassés en 2014.

CHIFFRE D'AFFAIRES
(EN MILLIONS €)



Le chiffre d'affaires a augmenté de façon significative, notamment grâce à des perceptions uniques au niveau des médias, mais aussi grâce à une hausse des droits d'exécution. De même, les succès engrangés par la reprographie et les arts de la scène ont contribué à la réussite de cette année pour les perceptions.

CHARGES OPÉRATIONNELLES BRUTES
(EN MILLIONS €)

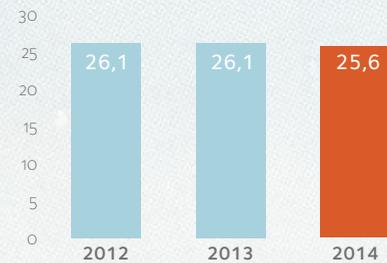


Les 'charges opérationnelles brutes' comprennent tous les coûts de la SABAM hormis les charges financières et les mouvements aux réserves. En ce sens, elles sont un bon indicateur de la base des coûts de l'organisation, sans l'impact des produits financiers et des impôts.

La baisse est due à une diminution du nombre d'équivalents temps plein et des provisions. Cette baisse est toutefois atténuée par une augmentation des paiements différés pour les éméritats des administrateurs élus avant 2009 qui bénéficient encore du système des éméritats, et par une augmentation des frais divers.

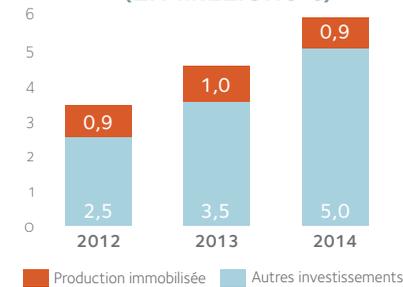


CHARGES NETTES (EN MILLIONS €)

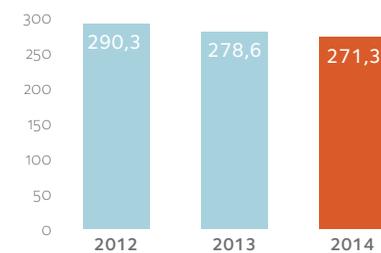


Les 'charges nettes' sont les charges opérationnelles brutes moins les produits financiers plus les impôts plus les mouvements sur les réserves. Ces coûts nets sont significativement moins élevés en 2014 par rapport à 2013, essentiellement grâce à une augmentation des produits d'exploitation.

INVESTISSEMENTS (EN MILLIONS €)



EFFECTIF (ETP)



En 2014, grâce à une aspiration permanente à plus d'efficacité, l'année a pu être conclue sur une baisse significative du nombre d'équivalents temps plein. Les coûts salariaux constituent environ 75% du total des coûts.

CHIFFRES-CLÉS CONSOLIDÉS

(en millions € sauf indication contraire)

	2014	2013	2012
RÉSULTATS			
Chiffre d'affaires	157,3	145,7	146,2
Charges brutes opérationnelles	30,4	30,4	31,3
Charges brutes opérationnelles en % du chiffre d'affaire	19,36%	20,86%	21,44%
Produits financiers	5,6	4,3	5,2
Frais Nets	25,5	26,1	26,1
Frais Nets en % des perceptions	16,26%	17,89%	17,86%
STRUCTURE BILANTAIRE			
Droits en attente de paiement	182,9	168,1	164,4
Réserve droits attribuables en % des perceptions	15,0	15,2	14,5
Fonds propres	9,53%	10,47%	9,92%
Fonds de roulement net ⁽¹⁾	3,6	3,6	3,2
	-8,5	-5,3	-3,7
CASH-FLOW ET INVESTISSEMENTS			
Cash-flow net courant ⁽²⁾	136,0	125,6	134
Investissements	5,9	4,5	3,4
Personnel (converti plein temps)	271,3	278,6	290,3

(1) Actifs circulants - dettes

(2) Résultat de l'exercice + amortissements + provisions

SABAM

I. NOTRE MISSION

Aux milliers d'auteurs belges et étrangers qui lui confient la gestion de leurs droits, la SABAM garantit une rémunération juste. En toute transparence. Aux utilisateurs, la SABAM, en tant qu'acteur de référence dans la filière de la création, offre un accès facile et rapide au répertoire mondial. En toute sécurité. Ceci est résumé dans notre mission :

La SABAM œuvre en permanence afin de rémunérer les membres des quatre grandes disciplines de façon aussi efficace que possible, de façon aussi correcte que possible, dans la plus grande transparence. En respectant la 'conformité' interne et externe.

II. NOTRE VISION

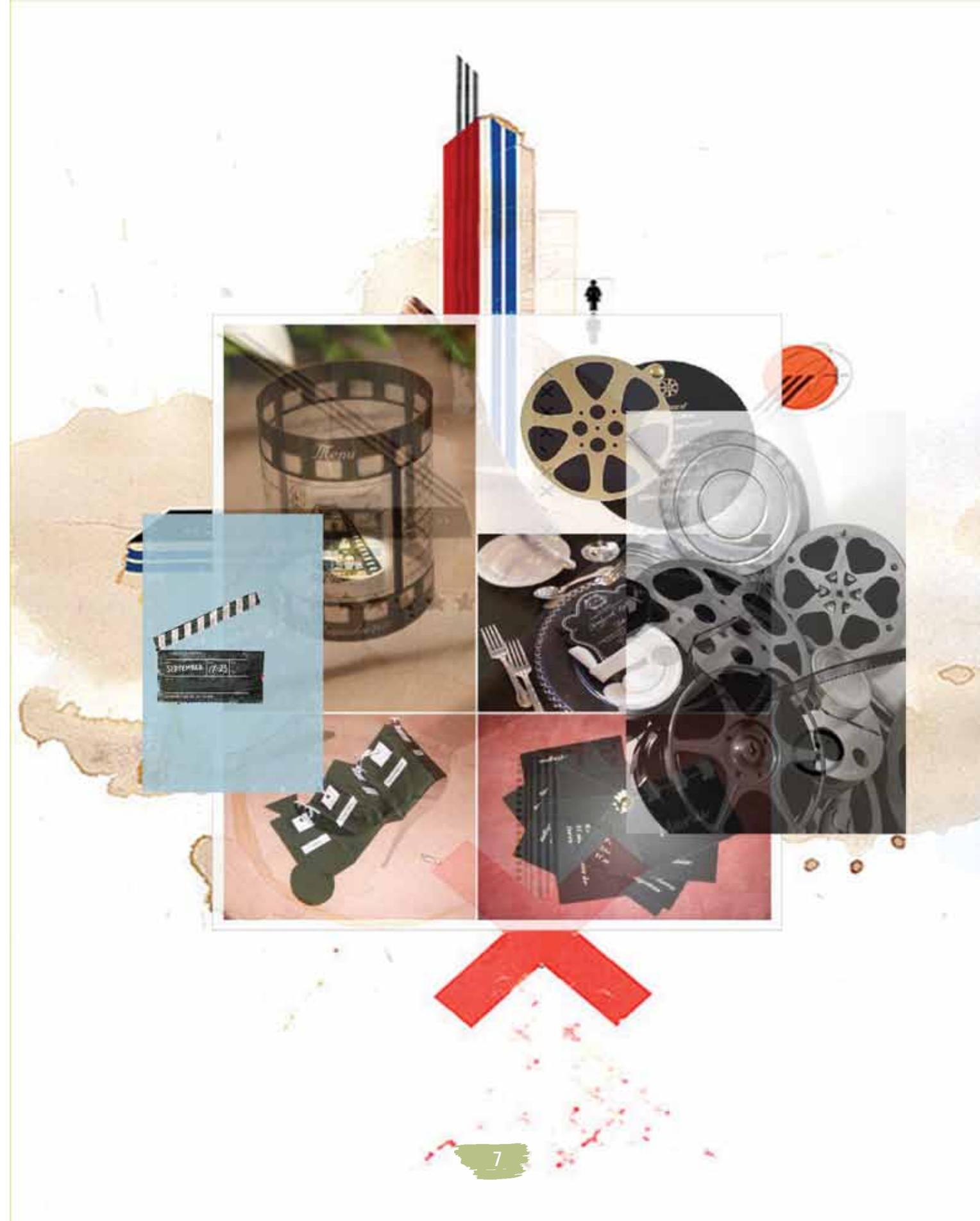
En tant qu'instrument indispensable au service de la culture, la SABAM rémunère l'utilisation de son répertoire.

La SABAM recherche en permanence une plus-value pour les ayants droit, les clients et les collaborateurs, et nous voulons pour cette raison :

- symboliser un service de qualité
- être le point de référence de l'ensemble des sociétés d'auteurs en Belgique
- remplir un rôle social et culturel pour nos ayants droit
- offrir des services, produits et processus rentables (rapport coûts/efficacité)
- être une entreprise attractive sur le marché du travail

De surcroît, nous souhaitons nous développer pour devenir une société dont la plus-value est reconnue par tout le monde. À cet effet, nous souhaitons :

- développer des collaborations et licences européennes
- être au service des ayants droit étrangers et de leur société
- vendre nos services afin de minimaliser nos coûts



III. NOS VALEURS

Respect

Le respect constitue le fondement de l'organisation. La SABAM et ses collaborateurs apprécient la personnalité et l'origine de chacun(e), et s'opposent aux préjugés et à l'intolérance.

Esprit d'équipe

Les efforts constants de la SABAM pour atteindre davantage de professionnalisme et d'efficacité ne peuvent pas se faire au détriment des individus. La SABAM est convaincue que la combinaison des forces individuelles dans un environnement social agréable a un impact positif sur son bon fonctionnement. La SABAM croit en la valeur ajoutée du travail d'équipe.



Keeper (Guillaume Senez)

Professionalisme

En s'appuyant sur son professionnalisme, la SABAM s'efforce d'offrir une valeur ajoutée claire à tous les intéressés. La SABAM offre des solutions en fonction des attentes et besoins qui ont été identifiés.

Orientation client

L'approche de la SABAM garantit une prestation de services rapide et approfondie. Les clients sont reçus correctement, les problèmes sont résolus et les processus sont adaptés là où c'est nécessaire afin de répondre davantage aux besoins du client.

Intégrité

La SABAM décrit l'intégrité comme le fait d'agir conformément à des valeurs écrites et non-écrites, et à des normes qui expriment des principes tels que la probité, l'inviolabilité, l'incorruptibilité, la minutie, la bonne foi, la fiabilité et la crédibilité.

Responsabilité

De façon responsable, la SABAM remplit ses engagements vis-à-vis de ses associés et de l'ensemble de la société.



Triggerfinger

MOT DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



© Johan Jacobs

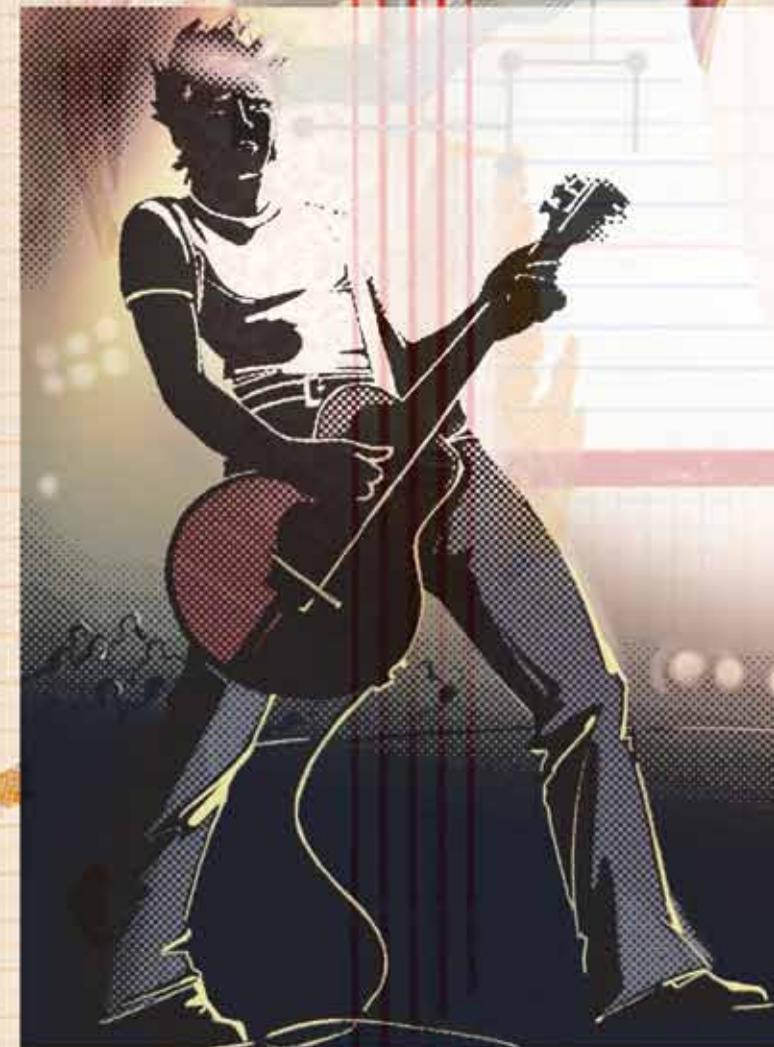
Votre président
Johan Verminnen

Chers collègues, chers membres de la SABAM,

Je considère comme un grand honneur d'avoir pu succéder à Stijn Coninx en tant que président. Comme auteur, la SABAM a beaucoup compté pour moi. Sans les droits d'auteur que j'ai pu engranger tout au long de ma carrière, je n'aurais pas pu me développer en tant qu'artiste. C'est la raison pour laquelle je suis très reconnaissant envers notre société !

Notre société est souvent prise pour cible, car l'ignorance qui prédomine quant à son fonctionnement est souvent à l'origine d'un tollé médiatique ou d'une incompréhension générale. Mais je constate toutefois progressivement un renversement positif de tendance au niveau de nos contacts avec le monde politique. La communication et l'information jouent un rôle primordial en cette matière.

Le monde du droit d'auteur est en mouvement perpétuel et nous devons nous aussi nous y adapter. Les synergies avec les sociétés sœurs jouent un rôle important dans ce contexte. Et les exemples sont légion : ainsi, pour la documentation des œuvres musicales, nous avons conclu un accord de collaboration avec ICE, situé en Suède, ce qui entraînera à l'avenir des économies et une meilleure traçabilité de nos œuvres par nos sociétés sœurs à l'étranger.



Un groupe de travail du Conseil d'Administration a réalisé une évaluation et une actualisation de notre charte de Gouvernance d'Entreprise afin d'aboutir ainsi à une transparence accrue de notre fonctionnement. Le texte de cette charte est déjà disponible depuis plusieurs années sur notre site web. Une large communication sera faite au sujet du texte adapté.

Une nouvelle dynamique au sein du Conseil d'Administration, sous la conduite experte de ses administrateurs délégués, est la preuve d'une société résolue, qui doit déterminer la stratégie pour l'avenir.

Une Assemblée générale comme celle-ci doit renforcer les contacts avec nos membres. Dès lors, je vous souhaite à tous une assemblée fructueuse !



La Chiva Gantiva



Christophe Depreter,
Directeur Général

Cher Associé,

Vous tenez en main un rapport annuel dont le personnel et le cadre de la SABAM sont fiers.

Tout le monde connaît bien le contexte d'une difficulté sans cesse croissante à transformer l'utilisation d'œuvres tous azimuts en rémunérations concrètes pour les auteurs, compositeurs et éditeurs.

Et pourtant, nous clôturons l'année avec une augmentation significative de notre chiffre d'affaires de plus de 11 millions €, soit plus de 8%.

Certes, cette augmentation comprend un certain nombre de rattrapages : des négociations difficiles ont abouti et nous ont permis de récupérer des droits relatifs à des années antérieures. Il n'empêche : la qualité sans cesse accrue de nos procédures et la motivation de notre personnel nous ont permis d'accroître notre taux de couverture et nos perceptions.

On déplorera juste la poursuite de la diminution des perceptions de droits mécaniques, sans que les perceptions online ne parviennent à compenser cet effet ; cela devient une ritournelle amère, et ce n'est pas le jugement déplorable du 13 mars 2015 qui endiguera cette descente aux enfers. Le Tribunal de première instance de Bruxelles donne en effet raison à l'Etat belge en ce qu'il veut nous interdire de percevoir des droits de communication publique auprès des fournisseurs d'accès à Internet. Appel a bien sûr été interjeté.

Les coûts bruts opérationnels connaissent, comme l'année passée, une diminution. On peut enfin observer les effets des mesures prises ces dernières années.

Les montants répartis connaissent, eux, une augmentation (5,3%), et ce malgré un changement de méthodologie ayant pour conséquence que les droits d'exécution perçus en janvier 2015 ne seront répartis qu'en 2016.

Au niveau des projets, nous pouvons nous réjouir de ce qui suit :

- Signature de contrats avec CNR et PIAS UK ;
- Signature d'un contrat avec ICE, au terme duquel, au 1^{er} juillet 2016, l'ensemble de notre documentation musicale sera externalisée vers une base commune à plusieurs sociétés européennes ;
- Signature de contrats avec Medialaan, YouTube, Netflix,... ;
- Nos services en ligne ont connu une extension dont nous voyons déjà les effets puisque le nombre de demandes de licence déposées par voie électronique est en train de croître de façon impressionnante ;

- L'utilisation effective du fingerprinting dans nos méthodologies de répartition ;
- L'accent a été mis sur l'organisation de nombreuses sessions d'information à l'attention de nos membres (élections, fiscalité, législation, utilisation de nos outils,...).

Au rayon des mauvaises nouvelles, confirmons que le projet de Global Repertoire Database (GRD) a été abandonné.

Deux projets importants ont aussi lourdement mobilisé nos services et notre capacité de gestion de projets en 2014, et continueront à le faire en 2015 au moins : le Codex est

maintenant en partie d'application, et un arrêté royal du 25 avril 2014 nous impose de revoir notre comptabilité de fond en comble. Les effets commenceront à être visibles dès l'année 2016 : création d'un guichet unique pour le droit de suite, d'un guichet unique pour les droits d'exécution en musique, nouvelle comptabilisation de notre chiffre d'affaires, etc.

Enfin, le Comité de direction a connu une importante réorganisation : Luc Van Oycke, notre Directeur Financier, nous a quittés, Willy Heyns a pris sa pension et le contrat de Kobus Consulting (Jac Cuypers) a été réorienté.

Il en résulte que Guy Brouns a été engagé en tant que Chief Change Officer. A ce titre, Guy est en charge de l'exécution de notre stratégie et des projets qui en découlent, en coordonnant plus spécifiquement le travail du PMO (Project Management Office) et du département informatique. Il nous a semblé en effet que la SABAM allait continuer à être confrontée à des changements de façon récurrente et qu'il fallait unifier ces deux fonctions vitales dans une Direction.

Par ailleurs, Catherine Georis a pris la tête de notre Direction des Opérations.

Enfin, j'assume temporairement la Direction financière avec l'aide de Kobus Consulting.

En interne, un vaste chantier a été lancé pour rénover la culture d'entreprise, et le travail à domicile a été définitivement installé.

2014 constitue donc une très bonne année en termes de chiffres. Si l'on exclut l'épisode du contrat de centralisation avec Universal (2004 à 2010), on peut constater qu'il s'agit de la meilleure année que la SABAM ait jamais connue, tant en termes de chiffre d'affaires que de frais opérationnels.

C'est aussi une année où des projets cruciaux pour l'avenir de notre société ont été lancés. Ils visent bien sûr à garantir la pérennité de la SABAM, petite société sur un petit marché, mais qui se trouve encore et toujours dans le Top 6 mondial des perceptions par tête d'habitant. Une société dans laquelle nous sommes fiers de travailler.



Forêt (Samuel Feller)



Tim van Aelst en Shelter, uitreiking Emmy voor Wat Als

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2014



Expo Marie-Jo Lafontaine

I. ARRÊTÉ ROYAL DU 25 AVRIL 2014

La Loi du 10 décembre 2009 a été complétée cette année d'un arrêté royal. Celui-ci a marqué le signal de départ d'un projet important visant à appliquer les modifications nécessaires aux systèmes et processus opérationnels et financiers afin d'être en phase avec les décisions du législateur. Ce projet est l'une des activités et l'un des investissements majeurs au sein des services.





The Loft (Erik Van Looy)

II. CODEX

Par la Loi du 19 avril 2014, le Livre XI « Propriété intellectuelle » a été repris dans le Code de Droit économique. Cette loi va plus loin qu'une simple codification du droit d'auteur. Les principales modifications concernent la création de trois guichets uniques (un guichet pour la gestion du droit de suite, un guichet pour les droits de l'utilisation de musique dans des lieux publics et un guichet pour les droits de retransmission

par câble) ainsi que la mise sur pied du Service Régulation. Ce dernier vérifiera que les règles de perception, de tarification et de répartition des sociétés de gestion sont justes et non-discriminatoires, sans être toutefois habilité à fixer lui-même ces règles. Le régulateur a aussi une mission de consultation et de médiation. Ce service sera, tout comme le Service de Contrôle, financé par les sociétés de gestion.



III. ICE

En juin 2014, le Conseil d'Administration a confirmé la décision de faire appel aux services de ICE¹, un accord de coopération rassemblant notamment STIM, PRS for Music et GEMA. La SABAM sous-traitera une partie de ses services de back-office (documentation) afin de parvenir à des synergies.

¹ ICE: International Copyright Enterprise



Raoul Servais

IV. RECRUTEMENT COO, NOMINATION COO, RESTRUCTURATION FINANCE

La SABAM continue d'investir dans une amélioration permanente de ses structures. Un nouveau COO² a été nommé au 1^{er} janvier 2015. Le départ à la retraite du CIO³ a donné l'opportunité de nommer un CCO, un Chief Change Officer. Après une vaste procédure de sélection, le choix s'est porté sur quelqu'un d'extérieur à la SABAM. Celui-ci est responsable pour les départements IT et le PMO⁴ et assure en ce sens l'implémentation effective de la stratégie au sein du Comité de direction.

Entre-temps, la SABAM travaille aussi à une restructuration des départements financiers. C'est une nécessité pour pouvoir faire face à la nouvelle législation (AR 25/4/2014) pour les sociétés de gestion, qui impose des règles strictes, notamment en matière de comptabilité et de contrôle interne.

V. PLAN D'ACTION ENQUÊTE DE SATISFACTION DU PERSONNEL

En septembre 2013, une enquête de satisfaction a été menée auprès du personnel. Sur base des résultats de cette enquête, un plan d'actions a été défini au printemps

² COO: Chief Operating Officer
³ CIO: Chief Information Officer
⁴ PMO: Project Management Office

2014, en vertu duquel l'on travaillera pendant 2 ans (2014-2015) autour des thèmes suivants : CONFIANCE (politique de communication – droit de regard – confiance même), POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION, COLLABORATION et enfin future CULTURE D'ENTREPRISE. Il a d'ores et déjà été prévu d'organiser une nouvelle enquête au printemps 2016.

VI. LA SABAM PAPERLESS – EXTENSION DES E-FONCTIONNALITÉS

L'utilisation des E-services devient toujours plus intéressante pour un nombre croissant de membres, comme en témoignent les quelque 6.000 comptes actifs actuellement. Notre site remis à neuf depuis décembre n'offre plus qu'un nombre minimum de documents papier, à n'utiliser que lorsqu'il n'y a pas d'alternative. MyPlaylist, l'application au moyen de laquelle des membres peuvent signaler l'utilisation



Girls In Hawaii



Geert Hoste

de leurs œuvres est devenue également accessible aux producteurs de théâtre et a été améliorée pour les ayants droit audiovisuels. L'augmentation de 20 à 30 du nombre de radios locales que nous répartissons au moyen du fingerprinting rend l'utilisation de MyTrax d'autant plus pertinente. Played&Paid, l'application au moyen de laquelle des membres peuvent consulter leurs décomptes entraîne également une forte diminution du nombre de documents papier que la SABAM imprime et expédie annuellement. Grâce à Played&Paid, le

nombre de pages imprimées au sein de notre entreprise a chuté de plus ou moins 3 millions en 2008 à plus ou moins 600.000 en 2014.

VII. LA SABAM SIGNE DEUX NOUVEAUX CONTRATS : PRODUCTEURS CNR ET PIAS

Début 2014, le producteur de disques CNR Belgium a signé un contrat international avec la SABAM. Sous les labels 'Mostiko' et 'Vlaamse Sterren', nous trouvons entre autres Regi Penxten, De Romeo's, Channel Zero et le duo de DJ belges Dimitri Vegas & Like Mike. Un peu plus tard dans l'année, PIAS a signé pour l'extension de la licence actuelle à la distribution de supports sonores au Royaume-Uni à partir du 1^{er} janvier 2015.

VIII. CUSTOMER SERVICE – MÉDIATEUR

Après cinq ans, le Customer Service est bien intégré dans l'entreprise ainsi que par les membres et les clients. Les chiffres ne mentent pas : alors qu'en 2011 nous recevions en moyenne 10.400 contacts (par e-mail et téléphone) par mois, ce chiffre a grimpé en 2014 à 14.600. Ce volume requiert une professionnalisation encore plus poussée. De surcroît, la fonction de médiateur a été créée

en 2014. Les clients et les membres qui, pour des raisons fondées, ne sont pas satisfaits du traitement de leur dossier, peuvent s'adresser à lui. En outre, nous sommes fiers de pouvoir dire que 95% des appels entrants sont intégralement traités par notre première ligne.

IX. UNE NOUVELLE CULTURE D'ENTREPRISE

A l'automne 2014, un groupe-projet d'une quarantaine de collaborateurs s'est penché ouvertement, pendant un certain nombre de sessions de brainstorming, sur l'actuelle culture d'entreprise, et sur les modifications et adaptations devant être apportées en fonction des changements de la société. Le résultat est double, à savoir : d'une part une « charte » des valeurs de la SABAM en tant qu'organisation et d'autre part un plan d'action de comptabilité pour les trois années à venir, dont le but ultime est une plus grande implication de l'ensemble des collaborateurs.

X. CES ASBL EN LIQUIDATION

L'Assemblée générale de la CES asbl du 28 octobre 2014 a décidé, en exécution de l'article XI 257, §1 CDE, de dissoudre l'association et de la mettre en liquidation à partir du 1^{er} janvier 2015. La loi stipule que la gestion des droits

affectés à des fins sociales et culturelles doit être effectuée par la société de gestion elle-même. Depuis le 1^{er} janvier 2015, la SABAM a repris la gestion des obligations sociales de la CES asbl en liquidation.



Julien Van Remoortere

TABLEAUX DES FLUX FINANCIERS

Les résultats de 2014 indiquent des perceptions en hausse significative par rapport à l'année précédente. Toutefois, le marché belge du disque confirme sa régression, alors que le online ne parvient pas à compenser cette perte.

Les charges opérationnelles brutes enregistrent une baisse, malgré un certain nombre de dépenses uniques. Le pourcentage de frais (frais nets/perceptions) présente une tendance à la baisse significative, suite aux perceptions en hausse.



Antoine Chance

© Damien Gaïd



A. FLUX FINANCIERS

(en €)	2014	2013	2012	Delta 14/13	Delta %
A. DROITS D'AUTEUR	157.354.345	145.683.222	146.173.299	11.671.124	8,01%
Médias	46.318.612	40.005.989	37.595.921	6.312.623	15,78%
Droits d'exécution publique de la musique	68.839.112	66.222.214	64.076.350	2.616.898	3,95%
Droits de reproduction mécanique	11.426.224	12.021.067	14.144.730	-594.843	-4,95%
Arts de la scène	4.605.196	3.680.001	3.400.016	925.195	25,14%
Online	2.638.941	2.748.081	1.533.689	-109.140	-3,97%
Reprographie	2.144.363	1.618.295	2.077.352	526.068	32,51%
Copie privée	7.709.867	6.431.575	6.215.213	1.278.292	19,88%
Droit de prêt public	450.798	382.275	617.861	68.523	17,93%
Littérature	125.677	99.513	67.768	26.164	26,29%
Arts visuels	1.134.423	933.401	1.081.082	201.022	21,54%
Sociétés étrangères	11.961.132	11.540.811	15.363.318	420.322	3,64%
B. CHARGES BRUTES OPERATIONELLES	30.468.977	31.031.019	29.977.626	-562.042	-1,81%
Services et biens divers	8.909.900	7.493.090	7.804.737	1.416.810	18,91%
Rémunérations, charges sociales et pensions	23.329.736	24.609.783	23.594.455	-1.280.047	-5,20%
Production immobilisée	-938.793	-973.079	-875.638	34.286	-3,52%
Amortissements	3.377.410	3.203.639	3.562.343	173.772	5,42%
Amortissements: reprise	0	-368.000	0	368.000	-100,00%
Réduction de valeur sur créances	30	148.833	-18.631	-148.803	-99,98%
Provisions pour risques et charges	-1.099.491	-485.693	-495.467	-613.798	126,38%
Autres charges d'exploitation	674.911	1.638.646	819.657	-963.735	-58,81%
Frais récupérés	-3.784.726	-4.236.200	-4.413.831	451.474	-10,66%
C. AUTRES CHARGES / PRODUITS	-5.488.191	-4.977.698	-3.875.436	-510.493	10,26%
Résultats financiers	-5.692.028	-5.416.698	-6.547.152	-275.330	5,08%
Mouvements des réserves	3.837	439.000	1.103.687	-435.163	-99,13%
Etatement prépensions	0	0	1.568.029	0	
Fonds d'assurance interne	200.000			200.000	100,00%
D. IMPÔTS	605.275	7.762	5.523	597.513	7.697,92%
E. FRAIS NETS(B-C-D)	25.586.061	26.061.083	26.107.713	-475.022	-1,82%
% FRAIS NETS SUR DROITS (E/A)	16,26%	17,89%	17,86%		

B. RÉPARTITION DES DROITS D'AUTEUR

En 2014, un montant total de droits d'auteur de 110,27 millions € a été réparti, ce qui constitue une augmentation de 4,5% par rapport à 2013, à savoir 105,2 millions €. Il s'agit ici des répartitions normales et des droits d'auteur différés (CES et Fonds social). Le montant que vous trouverez dans le tableau du chapitre 'Répartitions, introduction', ne contient que les droits d'auteur sans les répartitions de droits d'auteur différés et donne un total arrondi de 105,5 millions €.

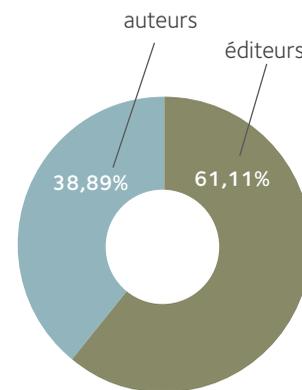
Cette augmentation intervient malgré une forte chute au niveau des droits mécaniques. Les droits d'exécution provenant de l'étranger ont également connu une baisse importante. Cependant, cette perte est compensée par un montant nettement plus élevé au niveau des droits d'exécution, des droits de copie privée et aussi par le succès de la rubrique Arts de la scène, grâce au spectacle 14-18.

C. TRANCHES DE REVENUS

Tranches de revenus (en €)	Auteurs	Editeurs	Total	Pourcentage	Cumulé
>= 200.000	7	29	36	0,34%	0,34%
100.000 - 199.999	19	26	45	0,42%	0,76%
75.000 - 99.999	9	8	17	0,16%	0,92%
50.000 - 74.999	41	23	64	0,60%	1,53%
40.000 - 49.999	28	12	40	0,38%	1,90%
30.000 - 39.999	58	21	79	0,74%	2,65%
20.000 - 29.999	104	28	132	1,24%	3,89%
15.000 - 19.999	87	28	115	1,08%	4,98%
10.000 - 14.999	210	42	252	2,38%	7,35%
5.000 - 9.999	536	112	648	6,11%	13,46%
3.000 - 4.999	507	80	587	5,53%	19,00%
1.000 - 2.999	1.459	152	1.611	15,19%	34,18%
5 - 999	6.527	455	6.982	65,82%	100,00%
Total	9.592	1.016	10.608	100,00%	100,00%

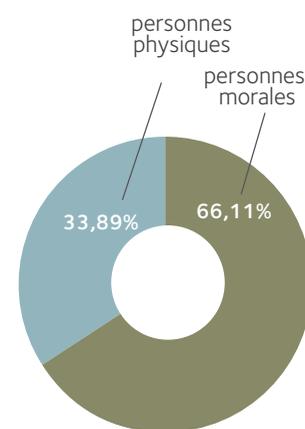
D. RÉPARTITION DES REVENUS PAR CATÉGORIE DE BÉNÉFICIAIRES

	Auteurs	Éditeurs	Total
Montants (€)	26.380.598	41.457.640	67.838.238
Pourcentage	38,89%	61,11%	100%



E. RÉPARTITION DES REVENUS PERSONNES PHYSIQUES ET PERSONNES MORALES

	Personnes physiques	Personnes morales	Total
Montants (€)	22.987.146	44.851.092	67.838.238
Pourcentage	33,89%	66,11%	100%



F. TOP 12 DES SOCIÉTÉS DE DROITS ÉTRANGÈRES

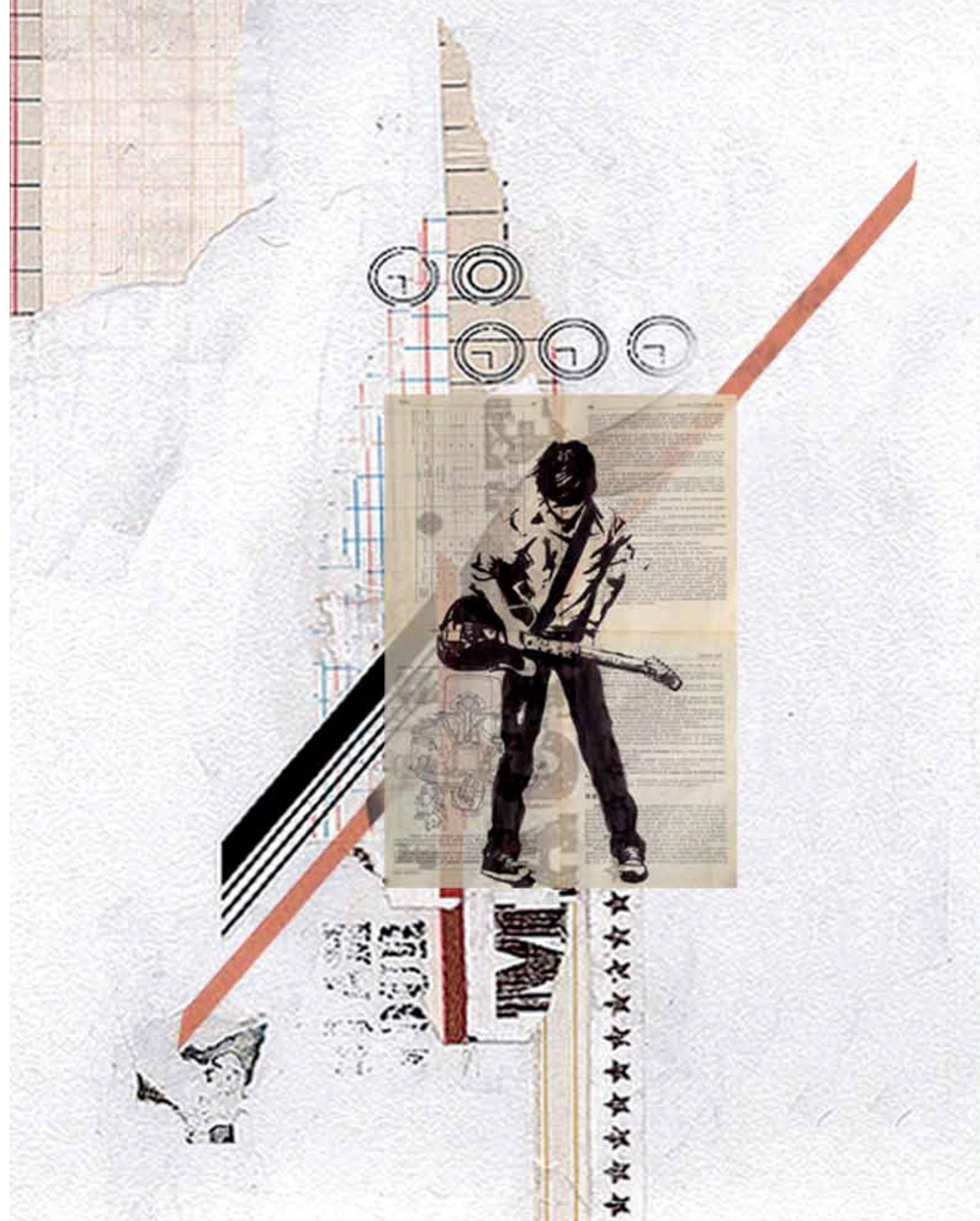
Paiements reçus des sociétés de droits étrangères, central licensing exclu

Société	Pays	Montant (en €)
BUMA	NL	3.725.552,72
SACEM	FR	2.235.851,62
GEMA	DE	1.112.383,40
SDRM	FR	957.408,57
LIRA	NL	398.563,27
STEMRA	NL	327.120,32
SIAE	IT	296.931,30
SUISA	CH	265.339,96
MCPS	GB	171.212,32
PRS	GB	150.884,73
AKM	AT	134.406,31
ADAGP	FR	130.524,30
Autres sociétés		2.054.953,57
Total		11.961.132,39

Paiements effectués vers l'étranger, central licensing inclus

Société	Pays	Montant (en €)
PRS	GB	6.012.654,24
SACEM	FR	5.140.922,48
ASCAP	US	4.535.624,89
BMI	US	4.130.304,85
SDRM	FR	3.040.266,81
GEMA	DE	1.916.442,00
BUMA	NL	1.803.925,38
STEMRA	NL	1.189.635,12
SIAE	IT	888.339,47
SOCAN	CA	609.489,18
WORT	DE	607.242,88
SGAE	ES	543.268,61
Autres sociétés		5.001.733,78
Total		35.419.849,69

LES PERCEPTIONS



I. CHIFFRE D'AFFAIRES DÉTAILLÉ 2014

(en €)	(1) 31/12/14	(2) 31/12/13	(3) 31/12/12	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
DROITS D'AUTEUR	157.354.345	145.683.222	146.173.299	11.671.124	8,0%
Médias	46.318.612	40.005.989	37.595.921	6.312.623	15,8%
Diffuseurs publics	12.343.610	12.197.356	10.769.226	146.254	1,2%
Radios particulières	2.682.289	2.552.092	2.543.593	130.198	5,1%
Diffuseurs nationaux privés	8.121.995	5.460.302	7.844.636	2.661.694	48,7%
Télévisions régionales et à public à cible	752.121	673.709	803.045	78.412	11,6%
Diffuseurs payants	5.098.526	4.048.764	4.226.934	1.049.762	25,9%
Distributeurs	16.297.736	14.374.332	10.816.337	1.923.403	13,4%
Câble - programmes TV étrangers	1.022.335	696.194	588.909	326.141	46,8%
Câble - programmes radiosonores étrangers	0	3.240	3.242	-3.240	-100,0%
Online	2.638.941	2.748.081	1.533.689	-109.140	-4,0%
Streaming	784.552	1.019.220	464.795	-234.668	-23,0%
Téléchargements	1.736.807	1.445.020	778.898	291.787	20,2%
Simulcasting + webradio + webtv	117.582	283.841	289.996	-166.259	-58,6%
Droits d'exécution publique de la musique	68.839.112	66.222.214	64.076.350	2.616.898	4,0%
Musique légère mécanique	49.962.985	48.076.024	46.670.319	1.886.961	3,9%
Musique légère vivante	12.421.457	11.793.600	11.704.104	627.857	5,3%
Musique sérieuse	1.239.071	1.272.663	1.208.068	-33.592	-2,6%
Cinémas	1.830.932	1.757.914	1.786.949	73.019	4,2%
Unisono - SIMIM	3.384.667	3.322.014	2.706.909	62.652	1,9%
Droits des producteurs phonographiques et vidéographiques	11.426.224	12.021.067	14.144.730	-594.843	-4,9%
Perceptions occasionnelles	905.995	756.778	976.779	149.217	19,7%
Perceptions contractuelles	2.070.265	2.006.510	1.902.581	63.755	3,2%
Central Licensing - marché belge	2.951.400	3.371.356	5.304.840	-419.956	-12,5%
Central Licensing - autres territoires	2.510.756	2.489.880	2.550.730	20.875	0,8%
Musique d'ambiance	1.405.354	1.768.406	1.403.193	-363.052	-20,5%
Droits vidéographiques	1.179.739	1.231.243	1.500.864	-51.504	-4,2%

(en €)	(1) 31/12/14	(2) 31/12/13	(3) 31/12/12	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
Cellule de contrôle	-9.507	23.433	63.005	-32.940	-140,6%
Unisono DJ - SABAM	-234	-1.487	121.147	1.253	-84,3%
Unisono DJ - SIMIM	412.456	372.658	318.995	39.797	10,7%
Divers	0	2.289	2.595	-2.289	-100,0%
Arts de la scène	4.605.196	3.680.001	3.400.016	925.195	25,1%
Théâtre professionnel	4.018.198	3.081.084	2.781.740	937.114	30,4%
Théâtre amateur	586.998	598.917	618.276	-11.919	-2,0%
Reprographie	2.144.363	1.618.295	2.077.352	526.068	32,5%
Copie privée	7.709.867	6.431.575	6.215.213	1.278.292	19,9%
Droit de prêt public	450.798	382.275	617.861	68.523	17,9%
Littérature	125.677	99.513	67.768	26.164	26,3%
Arts visuels	1.134.423	933.401	1.081.082	201.022	21,5%
Droit de reproduction	265.903	313.974	329.278	-48.071	-15,3%
Droit de suite	830.886	578.781	729.217	252.106	43,6%
Online	37.633	40.646	22.586	-3.013	-7,4%
Sociétés étrangères	11.961.132	11.540.811	15.363.318	420.322	3,6%
Œuvres théâtrales	75.505	119.624	72.306	-44.119	-36,9%
Câble - droits d'exécution	2.291.807	1.823.001	1.798.540	468.806	25,7%
Arts visuels	133.554	58.557	783.089	74.996	128,1%
Autres réseaux	220.858	108.263	137.534	112.595	104,0%
Droit de suite	248.465	219.790	256.974	28.675	13,0%
Droits de reproduction mécanique	2.269.355	2.445.289	3.369.740	-175.933	-7,2%
Droits d'exécution (Film + musique)	6.721.589	6.766.287	8.945.135	-44.698	-0,7%

II. ANALYSE PAR RUBRIQUE DE PERCEPTION

A. MÉDIAS

(en €)	(1) 31/12/14	(2) 31/12/13	(3) 31/12/12	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
Médias	46.318.612	40.005.989	37.595.921	6.312.623	15,8%
Diffuseurs publics	12.343.610	12.197.356	10.769.226	146.254	1,2%
Radios particulières	2.682.289	2.552.092	2.543.593	130.198	5,1%
Diffuseurs nationaux privés	8.121.995	5.460.302	7.844.636	2.661.694	48,7%
Télévisions régionales et à public à cible	752.121	673.709	803.045	78.412	11,6%
Diffuseurs payants	5.098.526	4.048.764	4.226.934	1.049.762	25,9%
Distributeurs	16.297.736	14.374.332	10.816.337	1.923.403	13,4%
Câble - programmes TV étrangers	1.022.335	696.194	588.909	326.141	46,8%
Câble - programmes radiosonores étrangers	0	3.240	3.242	-3.240	-100,0%

Faits marquants

- Un accord a été trouvé avec Medialaan concernant le tarif sectoriel.
- Dans le cadre des économies qu'elle doit réaliser, la VRT a mis fin à sa chaîne de télévision OP12 le 31 décembre 2014.
- Base Company ne souhaite plus devenir un acteur dans la distribution de programmes de diffusion et cessera de proposer SNOW à partir du 30 juin 2015.
- Telenet réforme son offre de REX et RIO, qui deviennent Play et Play More, afin de pouvoir mieux anticiper l'arrivée de Netflix.

Les perceptions Médias sont en hausse principalement dans trois rubriques :

- La conclusion d'un accord avec Medialaan a permis de mettre un terme au procès avec cet organisme de diffusion et d'opérer un mouvement de rattrapage en ce qui concerne la perception. Non seulement le montant définitif en droits a pu être perçu pour 2013, mais des factures de solde ont aussi pu être établies pour 2011 et 2012.

- Un accord partiel a de nouveau été conclu avec Telenet, en vertu duquel la rémunération pour la retransmission d'un certain nombre de chaînes thématiques à péage a été perçue.

- À la rubrique Distributeurs, la fin du procès avec M7 (TV Vlaanderen et TéléSat) a permis une récupération des droits pour la période 2010 – 2014.

B. ONLINE

(en €)	(1) 31/12/14	(2) 31/12/13	(3) 31/12/12	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
Online	2.638.941	2.748.081	1.533.689	-109.140	-4,0%
Streaming	784.552	1.019.220	464.795	-234.668	-23,0%
Téléchargements	1.736.807	1.445.020	778.898	291.787	20,2%
Simulcasting + webradio + webtv	117.582	283.841	289.996	-166.259	-58,6%

Fait marquant

- Lancement du site de streaming Netflix en Belgique le 19 septembre 2014.

Un chiffre du même ordre de grandeur que celui de 2013 a pu être réalisé, malgré le fait que la nouvelle licence donnée à YouTube ne comportait plus tous les répertoires (streaming). Le nouveau contrat multiterritorial donne, dans le monde entier, l'autorisation d'utiliser le répertoire propre de la SABAM et concerne l'exploitation en Belgique du

répertoire propre et de tous les répertoires des sociétés sœurs que la SABAM représente en Belgique. Du fait de la perte de répertoire, la rubrique streaming est en recul.

Ce recul a été compensé par l'augmentation à la rubrique téléchargements où, pour iTunes, deux années de droits arriérés ont pu être récupérées.

C. DROITS D'EXÉCUTION PUBLIQUE DE LA MUSIQUE

(en €)	(1) 31/12/14	(2) 31/12/13	(3) 31/12/12	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
Droits d'exécution publique de la musique	68.839.112	66.222.214	64.076.350	2.616.898	4,0%
Musique légère mécanique	49.962.985	48.076.024	46.670.319	1.886.961	3,9%
Musique légère vivante	12.421.457	11.793.600	11.704.104	627.857	5,3%
Musique sérieuse	1.239.071	1.272.663	1.208.068	-33.592	-2,6%
Cinémas	1.830.932	1.757.914	1.786.949	73.019	4,2%
Unisono - SIMIM	3.384.667	3.322.014	2.706.909	62.652	1,9%

1. Musique mécanique légère

Faits marquants

- Développement d'un nouvel outil de déclaration en ligne (E-licensing 2.0), lancé en décembre 2014.
- Signature d'un contrat de centralisation avec GYM FED, la plus grande fédération de gymnastique en Flandre qui représente plus de 100.000 membres.

Les perceptions « musique mécanique légère » se portent bien malgré un climat économique qui reste tendu. En effet, l'année 2014 a connu une légère embellie. Le nombre de faillites a baissé par rapport à l'année 2013, qui constituait une année record en la matière.

Ce bon résultat s'explique principalement par une indexation de nos tarifs début 2014 et un meilleur taux de couverture, grâce à un quadrillage accru sur le terrain entraînant une

hausse du nombre de contrats. Fin 2014, nous comptons 148.026 contrats actifs contre 145.783 à la même période en 2013, soit une augmentation de 1,5%. Les secteurs les plus performants sont le retail (+2%), les écoles de danse (+8,4%), le sport (+33%), la musique dans les entreprises (+1,7%). En revanche, dans l'horeca nous notons un léger tassement du nombre de contrats principalement dû à la crise qui sévit dans le secteur des discothèques.

A l'instar de l'année 2013, nous avons également maintenu le niveau des contrôles dans les entreprises tout au long de l'année sous la bannière UNISONO. A noter également, qu'il n'y a pas eu d'avancée avec les représentants des pouvoirs publics afin de mettre en place un régime de tarification pour l'utilisation de musique au sein des services publics.

2. Musique légère vivante

24.750 concerts ont été répertoriés en 2014, soit une baisse en nombre de 1,4% par rapport à 2013. Les perceptions, en revanche, connaissent une augmentation. Ceci s'explique par le fait qu'en 2014, davantage d'artistes de grande notoriété (internationaux) se sont produits en Belgique, et donc plus de droits d'auteur ont été perçus en moyenne par concert.

Dans le top 10 des concerts ayant attiré le plus de public figurent 3 artistes belges, à savoir Clouseau, Stromae et le duo de DJ Dimitri Vegas & Like Mike. Le passage des Rolling Stones à TW Classic fut LE grand succès de 2014.

Dans la rubrique Festivals, les événements 'dance' continuent à gagner en popularité. De même, les grands festivals classiques (Rock Werchter, Dour, Pukkelpop, Lokerse Feesten, Brussels Summer festival, etc.) continuent à connaître un grand succès. La part des festivals de musique au sein de la rubrique musique légère a même augmenté de ce fait pour atteindre 30% (par rapport à 25% en 2013).

Les festivals 'dance' et les artistes belges jouissent de toujours plus de reconnaissance internationale:

- Aux International Dance Music Awards, le duo de DJ Dimitri Vegas & Like Mike a été mis internationalement à l'honneur et a décroché

les récompenses de 'Best European DJ' et 'Best Artist Group'.

- Aux European Festival Awards, le festival « I love Techno » s'est vu décerner l'award du meilleur festival indoor de 2014.
- Stromae fut également primé aux European Festival Awards, en tant que meilleur nouvel artiste.
- Aux MIA également, Stromae fut l'artiste le plus récompensé.
- Enfin, Live Nation a reçu le prix du meilleur promoteur d'événements.

3. Musique sérieuse

Le nombre de concerts de musique classique a diminué de 4,6%, soit 3.200 sur base annuelle.

Cette baisse a toutefois été partiellement compensée par un grand nombre de concerts organisés par les musiques militaires suite aux nombreuses cérémonies d'hommage à l'occasion du centenaire de la Première Guerre Mondiale.

4. Musique dans les cinémas

Fait marquant

- Lancement d'un nouveau tarif négocié avec la FCB (Fédération des cinémas de Belgique) et KINEPOLIS pour les cinémas début janvier 2014.

Les cinémas ont connu un bon premier semestre grâce à une offre internationale riche (« The Wolf of Wall Street », « Frozen », « The Hobbit ») mais également une production locale (« De Kampioenen », sorti en décembre 2013) qui a tiré son épingle du jeu. En revanche le deuxième semestre a connu un léger fléchissement entre autres dû à l'organisation de la Coupe du Monde, ce qui a incité les distributeurs à reporter la sortie de plusieurs films importants.

Finalement, le deuxième semestre a été en demi-teinte mais ce constat est compensé par un mois de décembre excellent pour le secteur. Côté belge, on notera la belle performance du film « Bowling Balls » (sorti en décembre 2014), de notre membre Marc Punt, qui avec près de 200.000 spectateurs a connu un franc succès en Flandre.

Le film 'Marina' (sorti en novembre 2013), de Stijn Coninx, avec plus de 400 000 spectateurs, est entré dans le top 20 des films belges les plus regardés en Belgique. Ce film a raflé pas moins de 7 prix lors de la dernière cérémonie des Ensors, dont les prix du meilleur film, du meilleur réalisateur et du meilleur scénario. Tout récemment, « Marina » a également été sacré meilleur film flamand lors des derniers Magritte du cinéma.

Côté francophone, notons les belles performances des films « Tokyo fiancée » et « Puppy Love » dont les musiques ont respectivement été composées par nos membres Casimir Liberski et le duo Soldout (Charlotte Maison et David Baboulis). Ces derniers ont reçu le Magritte de la meilleure musique originale pour ce film. Les contributions musicales d'autres compositeurs de renom tels que Vincent Cahay (« Alleluia » de Fabrice du Welz) et Frédéric Vercheval (« Pas son genre » de Lucas Belvaux) ont également été remarquées.

5. Unisono pour la SIMIM

Il s'agit des droits collectés pour le compte de la SIMIM pour l'utilisation de musique au sein des entreprises. La hausse des droits UNISONO est en phase avec celle des droits d'exécution. La fréquence des contrôles en entreprise a été maintenue en 2014.



Mountain Bike

D. DROITS DES PRODUCTEURS PHONOGRAPHIQUES ET VIDÉOGRAPHIQUES

(en €)	(1) 31/12/14	(2) 31/12/13	(3) 31/12/12	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
Droits des producteurs phono- et vidéographiques	11.426.224	12.021.067	14.144.730	-594.843	-4,9%
Perceptions occasionnelles	905.995	756.778	976.779	149.217	19,7%
Perceptions contractuelles	2.070.265	2.006.510	1.902.581	63.755	3,2%
Central Licensing - marché belge	2.951.400	3.371.356	5.304.840	-419.956	-12,5%
Central Licensing - autres territoires	2.510.756	2.489.880	2.550.730	20.875	0,8%
Musique d'ambiance	1.405.354	1.768.406	1.403.193	-363.052	-20,5%
Droits vidéographiques	1.179.739	1.231.243	1.500.864	-51.504	-4,2%
Cellule de contrôle	-9.507	23.433	63.005	-32.940	-140,6%
Unisono DJ - SABAM	-234	-1.487	121.147	1.253	-84,3%
Unisono DJ - SIMIM	412.456	372.658	318.995	39.797	10,7%
Divers	0	2.289	2.595	-2.289	-100,0%

Faits marquants

- Le producteur de disques CNR Belgium a signé un contrat international avec la SABAM pour la vente de supports sonores à dater du 1er janvier 2014. Cette firme de disques représente de très nombreux membres de la SABAM, dont notamment Regi Penxten, De Romeo's, Channel Zero et le duo de DJ belges Dimitri Vegas & Like Mike.
- En septembre 2014, un accord a été trouvé avec le producteur de disque PIAS pour l'extension de la licence actuelle à la distribution de supports sonores au Royaume-Uni à partir du 1^{er} janvier 2015.
- Cette année, davantage de supports sonores ont été pressés à compte d'auteur par rapport à 2013, ce qui représente une rupture de tendance par rapport à la baisse annuelle régulière des demandes de licence constatée depuis le début des années 2000. Ainsi, 1.277.000 exemplaires (à l'exclusion des premiums) ont été réglés via une demande de licence préalable, par rapport à 970.000 supports sonores (hors premiums) en 2013. Cette augmentation est essentiellement imputable à quelques sorties à grand tirage.

De manière générale, les perceptions auprès des producteurs de disques reculent de 2,6% par rapport à 2013. Ce sont surtout les labels de disques 'major' qui ont vendu sensiblement moins d'albums en Belgique (-12,5%). Chez les autres producteurs de disques indépendants, une hausse générale de 3,2% a été constatée, qui résulte principalement de la signature de deux contrats en 2013, à savoir CNR Records Belgique et Stichting Koninklijk Concertgebouworkest Amsterdam. Les productions à compte d'auteur se sont aussi exceptionnellement bien comportées, en hausse de 19,7%.

E. ARTS DE LA SCÈNE

(en €)	(1) 31/12/14	(2) 31/12/13	(3) 31/12/12	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
Arts de la scène	4.605.196	3.680.001	3.400.016	925.195	25,1%
Théâtre professionnel	4.018.198	3.081.084	2.781.740	937.114	30,4%
Théâtre amateur	586.998	598.917	618.276	-11.919	-2,0%

Le Théâtre professionnel a connu en 2014 une forte augmentation. La hausse est toutefois intégralement liée au succès d'une seule comédie musicale sans quoi la perception Théâtre professionnel serait inférieure d'environ 5% à celle de 2013.

La distribution de films et séries sur DVD recule à nouveau (-7%). Ceci est grandement imputable à la présence croissante sur le marché belge de divers services (légaux) de streaming avec une offre étendue, dont Netflix est le représentant le plus connu en 2014.

Les fournisseurs proposant des services musicaux à usage professionnel comme la musique d'ambiance ont été confrontés à une perte de revenus. Les prix d'abonnements sont en baisse, et le nombre de clients également. Des alternatives meilleur marché se sont développées.



Les Oiseaux de Passage (Yves Ringer)

F. REPROGRAPHIE

(en €)	(1) 31/12/14	(2) 31/12/13	(3) 31/12/12	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
Reprographie	2.144.363	1.618.295	2.077.352	526.068	32,5%

Faits marquants

- On attend toujours le nouvel A.R. sur la reprographie, lequel permettra enfin de percevoir des droits de reprographie sur les impressions d'œuvres protégées, ainsi que sur les imprimantes au moyen desquelles les œuvres peuvent être copiées. Le projet de texte final de l'A.R. reprenant les nouveaux tarifs pour les appareils et imprimantes a encore fait l'objet fin mars 2014 d'une discussion lors de la concertation intercabine. Toutefois, vu les élections qui se profilaient, aucune décision n'a été prise.
- Dans le long procès opposant Reprobél à HP, l'un des plus grands fabricants d'appareils de copie et d'imprimantes, la Cour d'Appel de Bruxelles a posé un certain nombre de questions préjudicielles à la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) sur la contradiction ou non du règlement et de la rémunération belges de reprographie avec le droit européen. Reprobél et l'État belge ont déposé leurs conclusions écrites. Une décision de la CJUE n'est attendue qu'après l'été 2015. Le gouvernement fédéral ne promulguera pas de nouvel A.R. avant cet arrêt crucial.

La hausse est principalement imputable à un mouvement de rattrapage dans la répartition par le Collège des Auteurs de Reprobél des droits perçus en 2013 et 2014. Suite aux résultats d'une étude de marché réalisée par Reprobél, afin de définir à nouveau le comportement de copie en Belgique, de nouvelles clés de répartition ont dû être négociées. Il en résulte moins d'avances versées en 2013. En juin, le Collège a trouvé un accord sur la répartition de ces droits de l'année d'utilisation 2013 et un plus grand montant du solde a pu être libéré. Après des négociations, durant lesquelles les résultats de l'étude ont servi de baromètre pour déterminer les nouvelles clés de répartition à appliquer, un accord unanime a été trouvé, en vertu duquel l'ensemble de l'avance sur les droits perçus en 2014 a pu être réparti.

G. COPIE PRIVÉE

(en €)	(1) 31/12/14	(2) 31/12/13	(3) 31/12/12	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
Copie privée	7.709.867	6.431.575	6.215.213	1.278.292	19,9%

Faits marquants:

- Auvibel a réalisé en 2014 le chiffre d'affaires le plus élevé depuis le début de la perception des droits de copie privée en 1995, en partie grâce à l'extension de la rémunération de copie privée aux tablettes, soumises depuis le 1^{er} janvier 2014 à une redevance.
- Auvibel a obtenu gain de cause dans un procès contre un grand acteur du marché des décodeurs.

H. DROIT DE PRÊT PUBLIC

(en €)	(1) 31/12/14	(2) 31/12/13	(3) 31/12/12	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
Droit de prêt public	450.798	382.275	617.861	68.523	17,9%

Malgré un nouvel Arrêté Royal avec de nouveaux tarifs, la redevance reste beaucoup trop faible pour pouvoir rémunérer correctement les auteurs et éditeurs des œuvres prêtées. De même, le décalage entre le moment auquel ce chiffre d'affaires est réalisé et la période concernée par la redevance reste important suite aux délais de paiement extrêmement longs accordés aux redevables. Le montant perçu en 2014 concerne des soldes de redevances de droit de prêt des

années 2010 et 2011 ainsi qu'une importante avance des droits de 2012. Les fluctuations d'année en année doivent dès lors principalement être considérées à la lumière du timing dans lequel les sociétés de gestion faitières Reprobél et Auvibel parviennent à percevoir les rémunérations de droit de prêt auprès des Communautés et bibliothèques publiques concernées.

I. LITTÉRATURE

(en €)	(1) 31/12/14	(2) 31/12/13	(3) 31/12/12	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
Littérature	125.677	99.513	67.768	26.164	26,3%

Belle progression du chiffre d'affaires en 2014, même si elle est relative. Aucune tendance ne peut toutefois être consolidée. Les droits

d'édition de la collection *Martine*, continuent à faire progresser cette rubrique.

J. ARTS VISUELS

(en €)	(1) 31/12/14	(2) 31/12/13	(3) 31/12/12	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
Arts visuels	1.134.423	933.401	1.081.082	201.022	21,5%
Droit de reproduction	265.903	313.974	329.278	-48.071	-15,3%
Droit de suite	830.886	578.781	729.217	252.106	43,6%
Online	37.633	40.646	22.586	-3.013	-7,4%

1. Droit de reproduction

La baisse enregistrée est sans doute une des conséquences de la fermeture définitive ou temporaire pour travaux de certains musées. Rappelons que depuis trois ans, Bruxelles n'a plus de Musée d'Art Moderne, remplacé par le Musée Fin de Siècle, dont la majorité des œuvres est tombée dans le domaine public.

2. Droit de suite

La croissance considérable du chiffre d'affaires réalisé en 'droit de suite' montre d'une part le dynamisme du marché belge de l'art et d'autre part, la confirmation de nos prévisions concernant l'arrivée à Bruxelles de nouveaux professionnels du marché de l'art (Millon, Cornette de Saint Cyr, Lempertz, etc.). Depuis début 2014, la SABAM représente Maurice De Bevere (Morris) partout dans le monde. En outre, nous accueillons également Luc Van Soom et Lionel Esteve comme nouveaux membres.

K. SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

(en €)	(1) 31/12/14	(2) 31/12/13	(3) 31/12/12	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
Sociétés étrangères	11.961.132	11.540.811	15.363.318	420.322	3,6%
Œuvres théâtrales	75.505	119.624	72.306	-44.119	-36,9%
Câble - droits d'exécution	2.291.807	1.823.001	1.798.540	468.806	25,7%
Arts visuels	133.554	58.557	783.089	74.996	128,1%
Autres réseaux	220.858	108.263	137.534	112.595	104,0%
Droit de suite	248.465	219.790	256.974	28.675	13,0%
Droits de reproduction mécanique	2.269.355	2.445.289	3.369.740	-175.933	-7,2%
Droits d'exécution (Film + musique)	6.721.589	6.766.287	8.945.135	-44.698	-0,7%

1. Câble – droits d'exécution

La hausse des droits de câble et des droits d'exécution s'explique par la répartition des droits arriérés de la LIRA, traitée en 2014.

2. Arts visuels

Droit de suite (+13%) : évolution positive en 2014. Notons surtout l'importante vente d'une collection privée d'œuvres d'art de James Ensor, réalisée en Angleterre où le droit de suite est d'application depuis 2012.

Droit de reproduction (+128,2%) : belle progression du chiffre d'affaires qui peut s'expliquer notamment par quelques expositions organisées à l'étranger, ayant généré des droits de reproduction liés au merchandising proposé à la vente.

3. Droits d'exécution

Les droits d'exécutions sont alignés avec le chiffre de l'année 2013.



LES REPARTITIONS

I. INTRODUCTION

Dans ce chapitre, nous consacrons une attention particulière aux droits d'auteur nets attribués tout au long de 2014 et à l'analyse de l'évolution de ces montants. Il est cependant important de savoir qu'un exercice comparatif entre les perceptions et les répartitions est rendu difficile, en raison des particularités de chaque type ou catégorie de répartition spécifique.

L'aperçu global comprend, tout comme les années précédentes, la subdivision de ces montants par type de droit ou catégorie. Ces montants ne correspondent pas toujours aux sommes réellement versées. Il peut en effet arriver que le paiement à un ayant droit soit 'en suspens' par exemple en raison de l'absence de certaines informations (adresse, numéro de compte) ou de situations particulières (affiliation en cours, pas en ordre, faillite, succession en cours, dossier juridique, saisie, etc.).

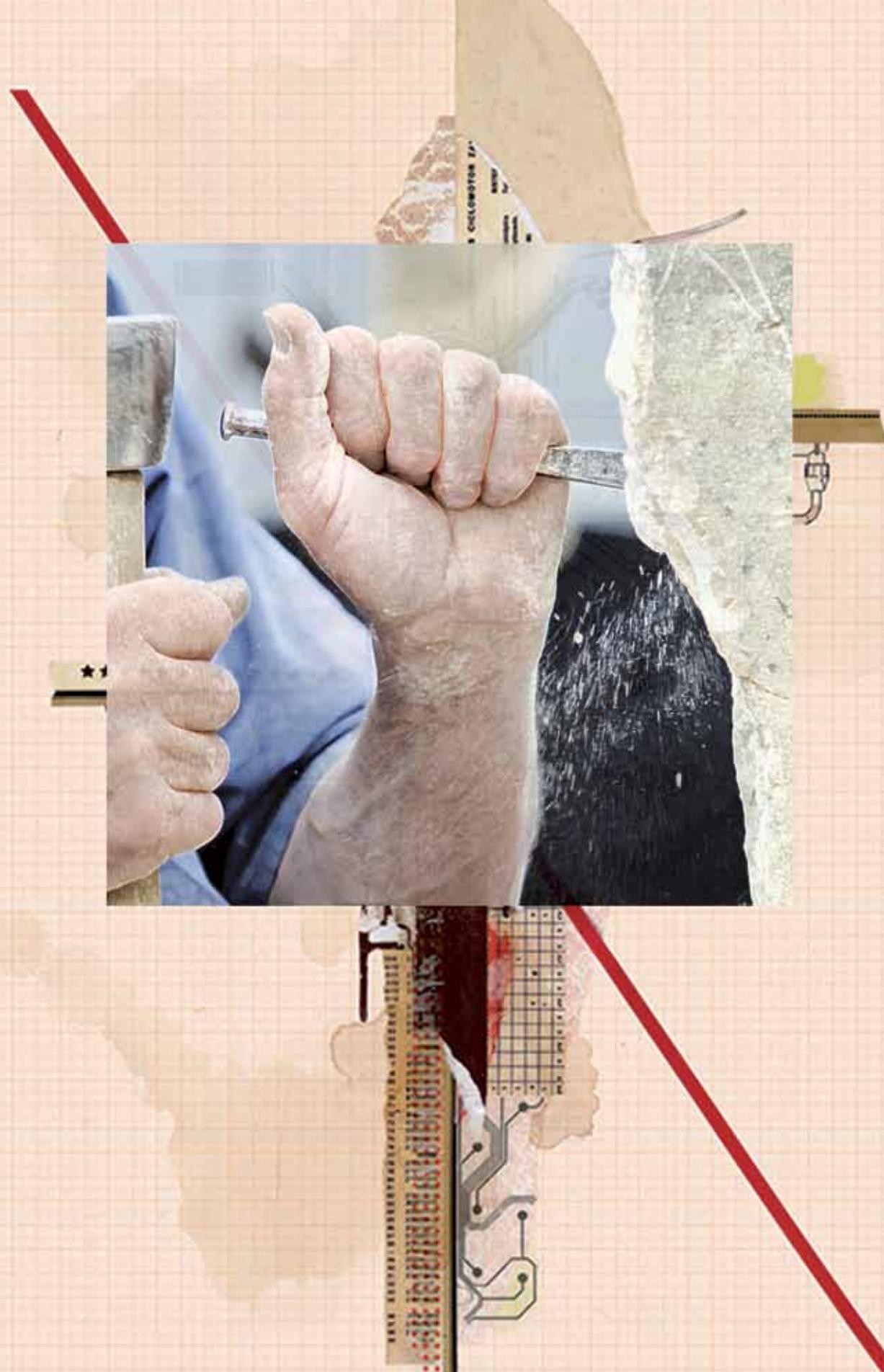
Le montant total attribué à des membres et sociétés sœurs a connu en 2014 une hausse de 5,3%. Ceci s'explique principalement par le paiement de droits définitivement irrépartissables relatifs à 2009 et aux années précédentes.

Pour optimiser la transparence des flux financiers – allant de la perception à la répartition – la SABAM a développé un nouveau système comptable dans lequel ont été dorénavant intégrés les systèmes opérationnel et comptable. La migration de ce nouveau système a commencé le 1^{er} janvier 2014.

A cet effet, des contrôles internes poussés, effectués en 2013, ont conduit à dresser un inventaire des droits définitivement non-attribuables et à les ajouter aux catégories de répartition concernées.

Il s'agit de droits non-attribuables qui soit étaient précédemment "en suspens", et qui finalement se sont avérés "non-attribuables" au terme des analyses, soit étaient des réserves opérationnelles datant de plus de trois ans.

Hormis ce facteur important, les tendances suivantes dans les versements peuvent être mises en exergue : les catégories Online, Copie privée, Arts de la scène et Arts visuels affichent ensemble une hausse de ±4.500.000 €. Les résultats positifs au niveau de ces types de droits compensent la baisse qui est à noter dans les catégories Droits d'exécution reçus de l'étranger, Droits de Reproduction mécanique Belgique et Reprographie.



Type de droits (en €)	2014		2013		2012
Droits d'exécution Belgique	68.776.790	4,30%	65.941.586	2%	64.488.081
Droits de reproduction mécanique Belgique	8.256.076	-8,40%	9.013.350	6%	8.498.229
Droits de copie privée musique et texte & image	6.578.201	26,81%	5.187.388	12%	4.643.935
Droits d'exécution en provenance de l'étranger	8.544.967	-12,18%	9.730.559	28%	7.620.461
Droits mécaniques en provenance de l'étranger	3.364.055	16,98%	2.875.668	-52%	5.935.742
Droits arts de la scène	3.454.831	28,54%	2.687.767	-13%	3.095.463
Droits de reprographie	1.717.991	-15,48%	2.032.533	37%	1.481.893
Droits de reproduction online	2.834.843	247,77%	815.149	102%	403.331
Droits arts visuels	1.432.617	27,34%	1.125.066	-22%	1.442.053
Droits littéraires	117.307	126,27%	51.844	-17%	62.304
Droit de prêt public	292.581	7,66%	271.769	-66%	803.433
Sous-total	105.370.262	5,65%	99.732.679	1%	98.474.924
Central Licensing + divers	122.727	-72,80%	451.153	-33%	669.080
Total	105.492.989	5,30%	100.183.832	1%	99.144.004

Les évolutions des catégories énumérées sont expliquées plus en détail dans le texte.

Faits marquants

• En 2014, le département Distribution a réalisé 97 répartitions afin d'attribuer, de manière aussi correcte et rapide que possible, les droits d'auteur perçus aux bons ayants droit. Ce nombre accru se traduit aussi par une hausse générale des droits nets attribués. La SABAM travaille d'arrache-pied pour garantir et améliorer la qualité des répartitions. Outre le traitement et le contrôle quotidiens des droits d'auteur à répartir, elle effectue également

des analyses des procédures de répartition existantes. Là où ceci est nécessaire/possible, des innovations sont réalisées.

- Comme mentionné dans l'introduction, un montant très significatif de "droits définitivement non-attribuables" a pu être versé en 2014 en effectuant une répartition supplémentaire en juin.
- Une attention particulière est portée au suivi et à la mise à jour de projets déjà lancés (par ex. MyPlaylist, MyTrax, Fingerprinting). La SABAM joue pleinement la carte des nouvelles

technologies et intègre celles-ci là où c'est possible, dans les systèmes opérationnels existants.

- Les attributions Online connaissent un coup de fouet cette année, grâce à la répartition de montants de droits arriérés d'iTunes.
- En intégrant la répartition Droits de Reproduction audiovisuelle dans le système de base, la SABAM a achevé et assuré l'automatisation complète de ses processus de répartition.

II. ANALYSE PAR RUBRIQUE DE RÉPARTITION

A. DROITS D'EXÉCUTION BELGIQUE

Ce chapitre concerne les droits attribués aux membres et sociétés sœurs pour les exécutions de leurs œuvres en 2013, les droits libérables pour des exécutions antérieures de leurs œuvres ainsi que les droits définitivement non-attribuables, répartis après une période de trois ans.

Les droits attribués pour les exécutions de 2013 sont en baisse par rapport à l'année dernière. La principale raison est que, suite à la volonté de respecter les recommandations d'EY¹, nous avons mis cette année en répartition les perceptions liées exclusivement à des

exécutions de 2013, alors que dans le passé, les factures de janvier concernant les contrats de l'année suivante étaient également reprises. Il s'agit donc d'une année de transition pour laquelle les budgets mis en répartition sont moins élevés.

Cette baisse est atténuée par les éléments suivants :

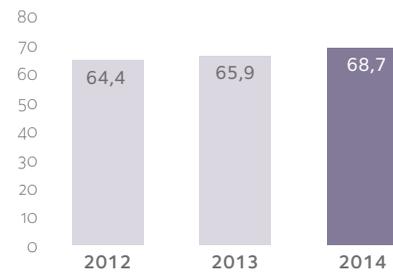
- Répartition d'un budget de droit câble 2013 (les budgets relatifs aux années antérieures font l'objet d'une répartition complémentaire en mars 2015) ;
- Hausse importante (+500.000 €) des droits relatifs aux Concerts Qualifiés (voir plus loin) ;
- Première répartition des droits définitivement non-attribuables pour la rubrique Concerts Qualifiés.

Avec les droits définitivement non-attribuables de cette rubrique, on atteint au final un montant total de 68.776.790 €, soit une hausse de 4,3% de droits d'exécution Belgique attribués par rapport à l'année dernière.

A titre d'information, vous trouverez ci-après la ventilation des droits attribués en 2014 (hors rectifications et droits câble chaînes étrangères attribués aux sociétés) entre la musique, la musique de film et l'audiovisuel.

¹ EY (autrefois : Ernst & Young) est le réviseur de la SABAM

DROITS D'EXÉCUTION BELGIQUE (EN MILLIONS €)



Droits d'exécution 2014*	Membres SABAM	Sociétés soeurs	TOTAL	
Musique	26.895.251,80	17.974.403,83	44.869.655,64	68,16%
	59,94%	40,06%		
Musique de film	6.475.488,73	6.138.706,74	12.614.195,48	19,16%
	51,33%	48,67%		
Audiovisuel	7.865.498,55	479.471,48	8.344.970,02	12,68%
	94,25%	5,75%		
TOTAL	41.236.239,08	24.592.582,05	65.828.821,14	
	62,64%	37,36%		

* hors câble chaînes étrangères et rectifications

Evolution	2014	2013	2012
Musique	44.869.656	40.431.244	38.393.633
	+11%	+5%	-9%
Musique de film	12.614.195	11.138.535	13.058.222
	+13%	-15%	+1%
Audiovisuel	8.344.970	8.613.129	6.808.868
	-3%	+26%	-6%
Total	65.828.821,14	60.182.908,00	58.260.722,58

Concerts qualifiés

Dans la catégorie concerts qualifiés (méga-concerts avec un chiffre d'affaires de minimum 100.000 € dont au moins 60% des œuvres exécutées ont été composées par l'artiste-interprète même), 73% de droits d'auteur en plus ont pu être répartis par rapport à l'année dernière. A cause de grandes perceptions soit à la fin soit au début d'une année budgétaire, une comparaison entre les années est parfois compliquée.

En janvier 2014, le plus grand budget a été réparti grâce à la régularisation de playlists jusqu'alors manquantes.

De surcroît, 2014 fut tout simplement une excellente année en ce qui concerne ces méga-concerts.

En outre, des droits définitivement non-attribuables relatifs aux concerts qualifiés ont été répartis pour la première fois (répartition juin 2014).

Evolution net attribué (en €)	Membres SABAM	Sociétés étrangères	Total
2010	591.027,76	597.392,44	1.188.420,20
différence	-15%	-21%	-18%
2011	503.315,62	470.834,08	974.149,70
différence	36%	33%	35%
2012	683.254,14	627.829,13	1.311.083,27
différence	-45%	-35%	-40%
2013	375.031,59	408.260,03	783.291,62
différence	68%	77%	73%
2014	630.991,83	722.299,71	1.353.291,53
Ajout droits définitivement non-attribuables juin 2014	10.421,53	61.858,47	72.280,00
Ajout droits définitivement non-attribuables décembre 2014	887,36	775,27	1.662,63
	642.300,72	784.933,45	1.427.234,16

B. DROITS DE REPRODUCTION MÉCANIQUE BELGIQUE

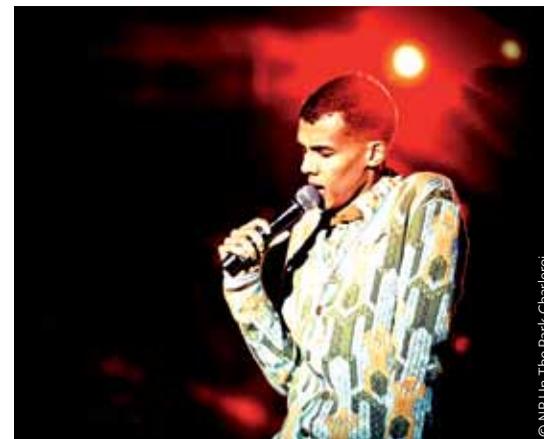
Cette catégorie comprend toutes les reproductions – bénéficiant d’une licence – d’œuvres appartenant au répertoire de la SABAM. En 2014, nous avons payé les droits de reproduction phonographique et audiovisuelle (perceptions jusqu’à novembre 2014) pour le 2^{ème} semestre 2013 et le 1^{er} semestre 2014. Ceci rend difficile une comparaison avec les chiffres de perception, étant donné qu’il s’agit là des chiffres de 2014.

Les montants totaux de droits de reproduction mécanique attribués ont connu une nouvelle baisse (-7%). Pour la partie Phono Belgique, le repli est très significatif : -37%. Les droits de reproduction audiovisuelle ont quant à eux augmenté de 22%, notamment grâce au traitement plus rapide.

La baisse totale relative est surtout étayée par l’ajout de droits définitivement non-attribuables aux répartitions de juin et décembre 2014.

Les graphiques suivants montrent d’une part la subdivision globale des droits de reproduction mécanique et d’autre part la subdivision spécifique et l’évolution des droits Phono Belgique.

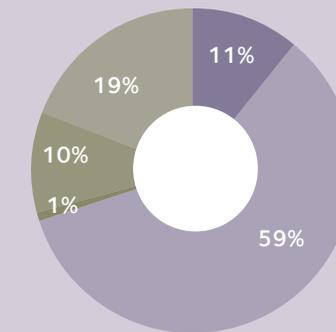
Le terme *œuvre par œuvre* (e.a. premium) renvoie ici à des perceptions occasionnelles. Le BIEM représente les perceptions contractuelles auprès des producteurs et, dans la catégorie *Central Licensing Marché belge*, la SABAM reçoit des montants de sociétés d’auteurs centralisatrices pour la vente d’albums des majors (Universal, Sony-EMI, Warner) en Belgique. Le contrat de centralisation (Central Licensing autres pays) est presque arrivé à son terme, comme ceci est clairement démontré par ce qu’il reste encore comme montants nets attribués pour toute l’année 2014.



Stromae

© NRJ In The Park Charleroi

VENTILATION DROITS MÉCANIQUES



- Droits de reproduction audiovisuels
- Phono Belgique (CL, BIEM, WPW)
- Central Licensing (Autres pays)
- Droits non-attribuables
- WAGRAM

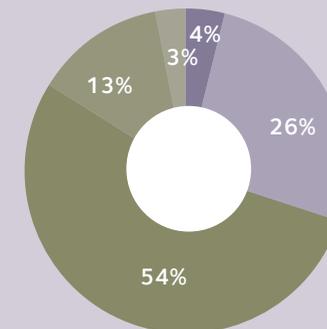
EVOLUTION PHONO BELGIQUE



(en €)

2009	2010	2011	2012	2013	2014
10.065.425	9.364.730	8.888.279	6.877.973	7.799.730	4.904.371

VENTILATION PHONO BELGIQUE

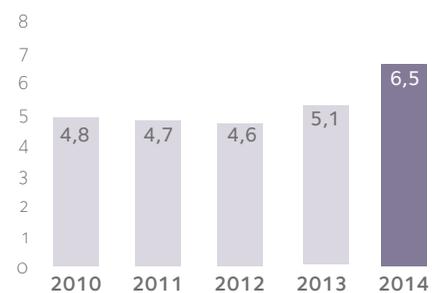


- BIEM
- BIEMIFPI
- Central Licensing
- Oeuvre par oeuvre
- Oeuvre par oeuvre (premium)

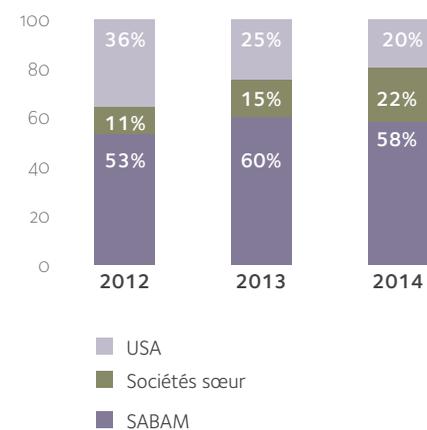
C. COPIE PRIVÉE (MUSIQUE ET TEXTE & IMAGE)

Le montant total des droits attribués en 2014 sous cette rubrique s'élève à 6.578.201 €. La tendance à la hausse se poursuit donc, avec une augmentation de 27% par rapport à 2013. Il y a deux raisons importantes qui expliquent ce phénomène : ainsi, nous avons non seulement pu transférer à nos membres et sociétés étrangères un montant de 678.611 € en droits définitivement non-attribuables, mais aussi un montant de plus de 2.000.000 € en droits arriérés aux sociétés américaines et sociétés étrangères. En outre, les droits de prêt CD et DVD de 2006 à 2011 ont été ajoutés à la répartition normale de la copie privée pour un montant de 457.539 €.

COPIE PRIVÉE- ÉVOLUTION (EN MILLIONS €)



VENTILATION DES DROITS COPIE PRIVÉE



D. DROITS D'EXÉCUTION ETRANGER

En raison d'un recul des perceptions en 2013, l'on a moins réparti lors des deux répartitions 2014.

En revanche, le système 'history matching' (la tenue à jour de matchings effectués précédemment avec une œuvre provenant de la base de données) mis sur pied a eu pour effet en 2014 que l'accent a pu être mis sur des contrôles internes et moins sur le traitement des données fournies.

Via l'ajout des droits non-attribuables, détectés après des contrôles internes à la répartition complémentaire de droits définitivement non-attribuables en juin, la baisse en 2014 des droits nets attribués a pu rester limitée.

Les sociétés étrangères qui transfèrent les plus grandes répartitions sont énumérées ci-après par type d'exécution internationale.

Top sociétés étrangères	Droits d'exécution Audiovisuel	Droits d'exécution Musique de film	Droits d'exécution Musique
1	SACD	BUMA	SACEM
2	SCAM	SACEM	BUMA
3	LIRA	SIAE	GEMA
4	SSA	ASCAP	SUISA

E. DROITS MÉCANIQUES INTERNATIONAUX

Le marché des reproductions sur supports sonores ne cesse de se contracter. Les nouvelles perceptions réalisées par les sociétés étrangères s'amenuisent année après année et l'on ne s'attend plus à une poussée positive. Les droits arriérés que nous recevons peuvent toutefois faire une différence dans l'évolution de l'attribution de ces droits.

Les quatre sociétés étrangères les plus importantes pour la SABAM dans ce segment

sont la SDRM (France), la STEMRA (Pays-Bas), la GEMA (Allemagne) et la MCPS (Grande-Bretagne).

Via l'ajout des droits non-attribuables, détectés après des contrôles internes à la répartition complémentaire de droits définitivement non-attribuables en juin, nous avons tout de même pu attribuer 17% en plus en 2014.

F. ARTS DE LA SCÈNE

Les droits attribués dans la catégorie Arts de la scène augmentent de 29% mais présentent en réalité un schéma très similaire à celui de l'année dernière. Cette augmentation s'explique

par une perception exceptionnelle effectuée pour une série de représentations musicales en 2014.

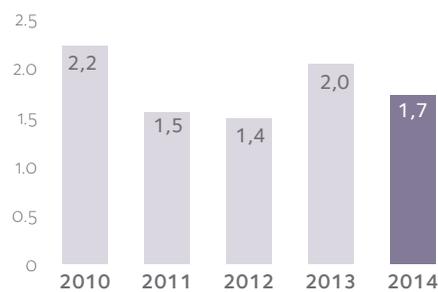
(en €)	Membres	Sociétés étrangères	Total
Arts de la scène - amateur	322.675,76	116.791,35	439.467,11
Arts de la scène - professionnel	2.777.133,64	204.394,36	2.981.528,00
Arts de la scène - perceptions soc. étrangères	33.834,98	0,00	33.834,98
Total	3.133.644,38	321.185,71	3.454.830,09

G. REPROGRAPHIE

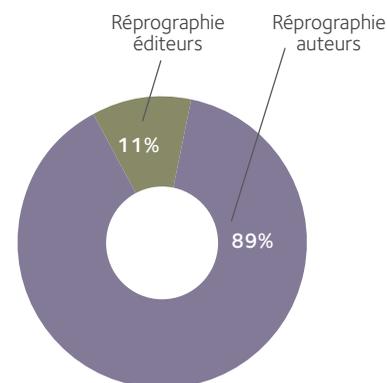
Nous assistons cette année à une baisse de 15% des droits attribués pour la reprographie. En 2013, nous avons réparti des droits de reprographie étrangers arriérés de deux années

(2009 et 2010). En 2014, nous avons réparti uniquement les droits de l'année 2011. En 2013, nos services avaient également effectué une importante rectification.

REPROGRAPHIE - DROITS ATTRIBUÉS (EN MILLIONS €)



AUTEURS - EDITEURS



	2014 (en €)	
	Montant	Pourcentage
Auteurs	1.106.534	100%
Autres textes	78.612	7%
Textes éducatifs et scientifiques	145.472	12%
Photos	88.880	7%
Textes journalistiques	27.812	3%
Textes littéraires	389.756	39%
Partitions musicales	76.224	6%
Autres oeuvres visuelles et oeuvres des arts visuels	299.779	25%
Editeurs	166.550	100%
Autres publications	20.950	17%
Livres	26.935	15%
Partitions musicales	118.664	68%
Total	1.273.084	100%
Rémunérations forfaitaires (auteurs et éditeurs)	66.450	
Rectifications	-	
Paiements aux sociétés étrangères	292.536	
Montant ajouté à la répartition des droits définitivement non-attribuables	85.921	
Total Reprographie	1.717.991	

H. ONLINE

L'augmentation de ces droits nets attribués a plusieurs raisons:

- Les droits arriérés d'iTunes qui ont pu être mis en répartition (±1.000.000 €).
- Des droits arriérés d'autres fournisseurs qui ont pu être débloqués.

- Le chiffre du streaming à la demande, qui a plus que doublé, grâce aux budgets YouTube, Spotify, Blogmusik, Simfy et Microsoft.

Type Contract	Net attribué (en €)	en %
Downloads	1.982.081	77,12%
On demand streaming	555.691	21,62%
Mobile Phone Ringing Tunes	32.244	1,25%
Wecasting	81	0,00%
Podcasting	72	0,00%
Ringbacktones	4	0,00%
Sonorisation	0	0,00%
Total	2.570.174	100,00%
Droits définitivement non-attribuables	263.661	
Total Online	2.833.835	

I. ARTS VISUELS

La hausse globale dans cette catégorie est imputable aux versements en nette croissance au niveau des répartitions individuelles des arts visuels. Tant au niveau du droit de suite qu'au niveau des droits de reproduction, nous notons une hausse de respectivement 227.315,52 € (+42%) et 75.543,93 € (+28%).

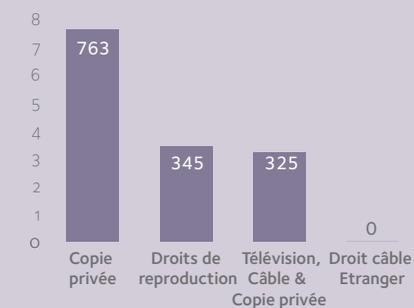
Pour les montants attribués sous la catégorie Arts visuels – collectif, nous enregistrons un

statu quo. La répartition des droits de câble vers l'étranger est prévue pour début 2015.

Arts visuels (en €)	Net	en %
Individuel	1.107.626,52	77%
Collectif	324.984,94	23%
Droits de câble Étranger	0,00	0%
Total	1.432.611,46	100%

Répartitions 2014	Net SABAM	%	Net Sociétés soeurs	%	Total
Droits de reproduction	235.816,19	68,35%	109.176,72	31,65%	344.992,91
Droits de suite	517.203,07	67,82%	245.430,64	32,18%	762.633,71
Total répartitions individuelles	753.019,26	67,98%	354.607,36	32,02%	1.107.626,62
Droits de copie privée	59.009,53	83,00%	12.085,50	17,00%	71.095,03
Droits de télévision	104.917,07	87,29%	15.277,58	12,71%	120.194,65
Droits de retransmission par câble	120.156,27	89,87%	13.544,47	10,13%	133.700,74
Total répartitions collectives	284.082,87	87,41%	40.907,55	12,59%	324.990,42
Total	1.037.096,80	72,39%	395.514,66	27,61%	1.432.611,46

ARTS VISUELS (EN MILLIERS €)



J. LITTÉRATURE

Les versements des droits d'édition et de reproduction littéraire varient fortement d'une année à l'autre. Ces droits sont directement liés aux perceptions car les factures payées par le client sont immédiatement répartissables. Le contrat pour la gestion d'édition de la série de livres pour enfants *Martine* a de nouveau joué un rôle majeur au sein des droits nets attribués (+126%), mais cette hausse significative s'explique également par une perception considérable de 2013, répartie en janvier 2014.

K. DROIT DE PRÊT

En 2014, un budget similaire à celui de l'année précédente a été réparti concernant les années 2007-2011. Le timing dans lequel les sociétés de gestion Auvibel et Reprobél peuvent percevoir les rémunérations de droit de prêt et les transférer à la SABAM entraîne un rapport difficile à expliquer entre les montants perçus et les montants répartis.

Les droits de prêt Copie privée ont pour la première fois fait l'objet d'une répartition. Ces montants ont été repris dans la répartition de la copie privée et sont dès lors compris dans cette rubrique. Il s'agit en net de 120.870 € pour l'audiovisuel et 387.507 € pour la musique. Les deux montants ont été répartis sur les listes qui comportent des répertoires de référence.



RAPPORT FINANCIER

I. Comptes annuels de la SABAM	64
II. Commentaires relatifs au bilan	66
III. Compte de resultats de la SABAM	74
IV. Commentaires relatifs au compte de resultats	75
V. Rapport relatif aux depenses effectuees a des fins sociales, culturelles et educatives	83
VI. Annexes aux comptes annuels au 31 decembre 2014	95



I. COMPTES ANNUELS DE LA SABAM

BILAN SABAM (en €)

ACTIF AU 31 DECEMBRE	2014	2013	Différence	%
ACTIFS IMMOBILISES	16.476.080	13.895.690	2.580.391	18,57%
I. Frais d'établissement	1644019,35		1.644.019	0,00%
II. Immobilisations incorporelles	7.702.245	6.252.974	1.449.271	23,18%
III. Immobilisations corporelles	6.963.107	7.476.007	-512.900	-6,86%
A. Terrains & constructions	3.166.106	3.239.234	-73.129	-2,26%
B. Installations, machines et outillage	2.620.146	2.925.196	-305.050	-10,43%
C. Mobilier et matériel roulant	1.176.856	1.311.577	-134.721	-10,27%
IV. Immobilisations financières	166.709	166.709	0	0,00%
A. Entreprises liées	112.400	112.400	0	0,00%
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	9.128	9.128	0	0,00%
C2. Créances et cautionnements en numéraire	45.181	45.181	0	0,00%
ACTIFS CIRCULANTS	283.636.312	261.049.804	22.586.508	8,65%
V. Créances à plus d'un an	0	90.118	-90.118	-100,00%
VII. Créances à un an au plus	50.756.201	40.626.547	10.129.654	24,93%
A. Créances commerciales	46.915.901	36.193.403	10.722.497	29,63%
B. Autres créances	3.840.300	4.433.144	-592.843	-13,37%
VIII. Placements de trésorerie	180.599.999	196.638.252	-16.038.253	-8,16%
B. Autres placements	180.599.999	196.638.252	-16.038.253	-8,16%
IX. Valeurs disponibles	46.295.651	18.468.675	27.826.976	150,67%
X. Comptes de régularisation	5.984.461	5.226.212	758.249	14,51%
TOTAL DE L'ACTIF	300.112.392	274.945.494	25.166.898	9,15%

PASSIF AU 31 DECEMBRE	2014	2013	Différence	%
CAPITAUX PROPRES	3.690.290	3.648.079	42.211	1,16%
I. Capital	1.518.907	1.480.533	38.374	2,59%
IV. Réserves	2.171.383	2.167.546	3.837	0,18%
A. Réserve légale	151.891	148.054	3.837	2,59%
D. Réserves disponibles	2.019.492	2.019.492	0	0,00%
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	4.228.738	4.925.699	-696.961	-14,15%
VII. A. Provisions pour risques et charges	4.228.738	4.925.699	-696.961	-14,15%
1. Pensions & obligat. similaires	2.059.720	2.991.711	-931.991	-31,15%
4. Autres risques et charges	2.169.018	1.933.988	235.030	12,15%
DETTES	292.193.364	266.371.716	25.821.648	9,69%
VIII. Dettes à plus d'un an	67.180.348	65.468.863	1.711.485	2,61%
D. Autres dettes	67.180.348	65.468.863	1.711.485	2,61%
IX. Dettes à un an au plus	204.347.595	180.841.596	23.505.998	13,00%
B1. Dettes financières	931	560	371	66,15%
C. Dettes commerciales	18.066.864	9.852.531	8.214.333	83,37%
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	3.292.463	2.907.515	384.948	13,24%
F. Autres dettes	182.987.337	168.080.990	14.906.347	8,87%
X. Comptes de régularisation	20.665.422	20.061.257	604.165	3,01%
TOTAL DU PASSIF	300.112.392	274.945.494	25.166.898	9,15%

II. COMMENTAIRES RELATIFS AU BILAN

A. Généralités : bilan

1. L'ACTIF

Actifs immobilisés

Les **frais d'établissement (frais de restructuration)** s'élèvent à 1.644.019 € en 2014. Ces frais concernent les prévisions consécutives à la sous-traitance du service documentation à ICE ainsi qu'une restructuration du Comité de direction.

Les **immobilisations incorporelles** ont augmenté de 23,2% par rapport à 2013 suite à une hausse des dépenses pour divers projets, parmi lesquels ICE et e-licencing. Ces immobilisations concernent des logiciels à usage interne développés par et pour l'entreprise. Conformément à la législation comptable et à nos règles d'évaluation, nous actons les coûts pour ces logiciels depuis 1996 dans les immobilisations amortissables.

Depuis le 1^{er} janvier 2002 figurent également dans cette rubrique les coûts des entreprises de consultance ICT dans le cadre de projets visant à développer des logiciels à usage interne. La même chose vaut pour les progiciels.

Les **immobilisations corporelles** chutent de 6,9%, principalement suite à des restrictions budgétaires dans certains investissements (rénovation, mobilier de bureau).

En matière d'**immobilisations financières**, il n'y a pas eu de modifications par rapport à 2013.

Actifs courants

Les **créances à plus d'un an** étaient composées en 2013 de montants payés au GRD (Global Repertoire Database). Étant donné que ce projet n'est plus poursuivi dans sa forme actuelle, l'existence de cette créance n'est plus d'actualité.

Les **créances à maximum un an** ont augmenté de 29,8%, essentiellement suite à un plus grand nombre de débiteurs douteux en 2014.

Placements financiers et liquidités

PLACEMENTS (en €)	1 31/12/14	2 31/12/13	3 31/12/12	4 (1) - (2)	5 (4) / (2)
Comptes à terme SABAM	-	1.000.000	1.555.370	-1.000.000	-100,00%
Actions SABAM	11.215.050	11.907.424	10.809.015	-692.374	-5,81%
Actions Fonds social	59.102	104.249	80.966	-45.147	-43,31%
Obligations SABAM	110.697.655	125.314.064	119.641.476	-14.616.409	-11,66%
Obligations Fonds social	58.628.192	58.312.515	56.674.501	315.677	0,54%
Total ⁽¹⁾	180.599.999	196.638.252	188.761.328	-16.038.253	-8,50%

LIQUIDITES (en €)	31/12/14	31/12/13	31/12/12		
Comptes à terme SABAM	40.900.423	13.071.303	17.182.215	27.829.120	212,90%
Fonds social	5.391.953	5.391.953	7.033.229	-	0,00%
CES de la SABAM	3.421	5.419	4.819	-1.998	-36,87%
Total ⁽²⁾	46.295.797	18.468.675	24.220.263	27.827.122	114,89%

Total	226.895.796	215.106.927	212.981.591	11.788.869	5,48%
--------------	--------------------	--------------------	--------------------	-------------------	--------------

En 2014, nous avons continué à réduire nos positions en actions de presque 1.500.000 €. Toutefois, en raison d'une augmentation relative des cours des actions, le montant nominal dans le portefeuille ne baisse que de façon très limitée (-5,81%).

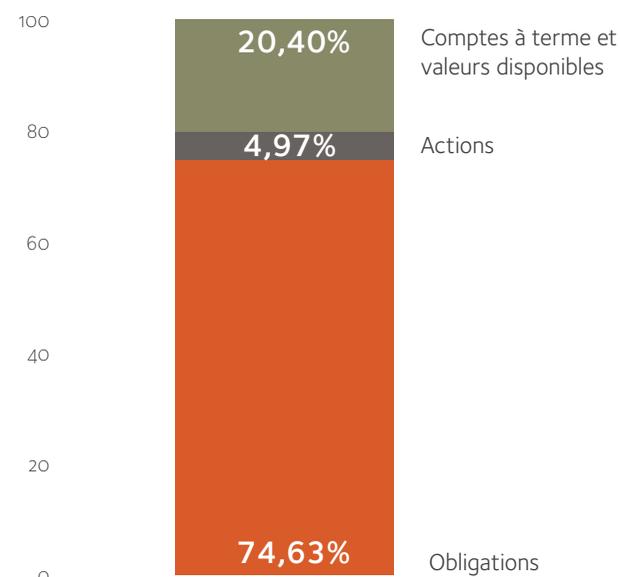
Depuis l'exercice 2012, une seule institution financière assure la gestion de ces fonds avec pour finalité à moyen terme la cession définitive d'actions¹, conformément à l'article 9 § 3 de la loi du décembre 2009 relative au statut et au contrôle des sociétés de gestion de droits, qui stipule que les droits d'auteur ne peuvent faire l'objet que de placements non-spéculatifs.

C'est la raison pour laquelle le poids des actions dans le total de l'actif a été fortement revu à la baisse par rapport à 2013.

Le poids des liquidités a augmenté de 11% en 2014, principalement parce qu'il y a davantage de perceptions en 2014.

La position au comptant a augmenté de 5% suite à des arbitrages effectués dans les portefeuilles de titres qui ont résulté en une croissance du poids des fonds garantis et parce que la perception de droits d'auteur était plus élevée.

¹ Décision du conseil d'administration du 20 décembre 2011



Comptes de régularisation des actifs

Les **comptes de régularisation** ont augmenté de 14,51% suite à un montant plus élevé des provisions.

2. PASSIF

Fonds propres

L'augmentation des fonds propres est une conséquence des parts sociales versées par les nouveaux membres et d'un ajout aux réserves légales conformément à la législation comptable.

Provisions et impôts différés

La baisse des provisions est une conséquence d'une provision moins élevée pour les prépensions suite à des calculs actuariels, une reprise des provisions pour des dossiers juridiques et une reprise d'une provision pour des indemnités de licenciement.

Dettes

Les **dettes à plus d'un an** sont composées de fonds qui ont été donnés en gestion au Fonds social et culturel de la SABAM.

Les **dettes à maximum un an** ont augmenté. Pour expliquer cette évolution, les éléments suivants doivent être mis en exergue:

- une augmentation des créances commerciales de 8,2 millions €. Celle-ci provient principalement de l'augmentation des droits dus aux sociétés étrangères au 31 décembre 2014 ;
- une augmentation des 'autres dettes' de 8,8% (14,9 millions €).

Les **comptes de régularisation** se composent de provisions pour charges faites en 2014, mais qui n'ont pas encore été facturées, ainsi que d'une cession de la partie des montants facturés aux clients qui concerne 2015.

B. Droits en attente de paiement

		Montants (en €)
Droits d'exécution (y compris non encore attribués)	63,4%	115.952.491
Droits impayés au 31/12/2014	22,8%	41.633.449
Droits mécaniques	4,4%	7.978.556
Copie privée	0,9%	1.618.212
Droits attribués en attente de paiement	7,1%	13.055.463
Reprographie	0,4%	694.725
Autres	1,1%	2.054.442
Total	100,0%	182.987.338

Le solde de 182,98 millions € est constitué pour 63,4% des droits d'exécution musique qui ne peuvent être répartis que l'année qui suit leur perception, à cause du traitement des playlists effectué en début d'année, après réception de celles-ci en provenance des émetteurs médias.

22,8% concernent les droits d'auteur impayés au 31 décembre 2014 qui ne peuvent donc être répartis (contre 22% au 31/12/2013).

4,4% concernent les droits mécaniques répartis semestriellement (le second semestre 2014 est réparti en 2015).

7,1% concernent les droits en attente de paiement pour des raisons juridiques, fiscales ou administratives (contre 9% au 31/12/2013).

0,9% concernent les droits de copie privée.

Le solde de 1,5% concerne les droits de reprographie, de prêt public, arts de la scène, arts visuels et littérature.

Nous pouvons donc en conclure que les droits en attente de paiement sont soit justifiés principalement par les droits d'exécution musique nécessitant le traitement des programmes en début d'année qui suit leur perception, soit par les droits impayés à la date de clôture qui ne peuvent être répartis.

Droits en attente de paiement au 31 décembre 2014 (en €)

Rubrique (montants en €)	2014	avant 2014	avant 2010*	Total
Droits de reproduction mécanique centralisés	464.550			464.550
Droits mécaniques Belgique	3.089.074	3.135.364		6.224.438
Droits mécaniques Etranger	334.095	955.473		1.289.568
Belgique Droits d'exécution cinéma audiovisuel	7.421.854	39.577.299		46.999.153
Etranger Droits d'exécution cinéma audiovisuel	2.756.691	548.723		3.305.414
Online	797.149	2.090.226		2.887.375
Concerts qualifiés	490.723	47.080		537.803
Copie privée	13.429	1.604.783		1.618.212
Reprographie		694.725		694.725
Droit de prêt public		25.287		25.287
Arts de la Scène	721.718	110.840		832.558
Arts graphiques et visuels	345.088	804.563		1.149.650
Littérature	41.322	5.625		46.947
Mise à disposition pas encore attribuée	42.175.691	20.047.055		62.222.746
Droits d'auteur impayés au 31/12/2014	20.048.699	21.584.750		41.633.449
TOTAL	78.700.082	91.231.793	13.055.463	182.987.338

* Voir tableau 'Droits attribués en attente de paiement'

C. Droits définitivement non attribuables

Conformément à l'article 66 §2 de la loi relative au droit d'auteur, la SABAM dispose d'un délai de 24 mois pour répartir les droits perçus. Étant donné que la répartition des droits est une matière complexe qui requiert beaucoup de travail, l'article 41 de notre règlement général a été adopté en exécution de l'article 69 de la loi relative au droit d'auteur concernant les droits définitivement irrépartissables.

L'article 41 du règlement général prévoit que « les montants perçus qui ne peuvent être attribués aux ayants droit de manière définitive après un délai de 36 mois après leur première mise en répartition, feront l'objet d'une répartition spécifique annuelle. Les droits définitivement non répartissables propres à chaque type de répartition seront alloués à tous les ayants droits de la répartition correspondante, et ce au prorata des droits générés durant l'année en cours pour la répartition correspondante. »

Dans le but d'optimiser la transparence des flux financiers qui vont de la perception à la répartition, la SABAM a développé un nouveau système comptable afin d'intégrer dorénavant les systèmes opérationnel et comptable. La migration de ce nouveau système a débuté le 1er janvier 2014.

A cette fin, des contrôles internes accrus mis en place en 2013 et poursuivis en 2014 ont permis de relever l'existence de droits irrépartissables relatifs à des années antérieures à 2009. Il s'agit des droits non-attribuables qui :

- soit étaient "en suspens" et se sont avérés finalement "non attribuables" au terme d'analyses poussées ;
- soit étaient des réserves opérationnelles de plus de trois ans.

Étant donné que le caractère définitivement irrépartissable de ces droits a été établi et qu'il y a lieu de les considérer comme des "reliquats", le Conseil d'Administration réuni le 11 février 2014 a décidé de procéder, à partir de juin 2014, à des répartitions complémentaires selon les dispositions de l'article 41 du règlement général, sur les bases suivantes :

- Reliquats 2009 à répartir selon les données de la répartition de référence 2013 ;
- Reliquats 2008 à répartir selon les données de la répartition de référence 2012 ;
- Reliquats 2007 à répartir selon les données de la répartition de référence 2011 ;
- Reliquats 2006 à répartir selon les données de la répartition de référence 2010 ;
- Reliquats 2005 à répartir selon les données de la répartition de référence 2009.

Pour la partie limitée de droits pour lesquels la répartition de référence n'est plus disponible dans les systèmes, la répartition se fera entre toutes les répartitions de référence présentes, au prorata de leurs montants originaux.

Les montants concernés se trouvent inclus dans la rubrique 'mise à disposition pas encore attribuée' du tableau des 'droits en attente de paiement au 31 décembre 2014'

D. Droits attribués en attente de paiement

Au 31 décembre 2014, le solde total restant à payer s'élève à 13.055.463 € et représente le cumul de tous les droits qui, bien qu'attribués, n'ont pas été payés soit pour des raisons juridiques, soit pour des raisons de documentation.

Evolution des droits attribués en attente de paiement :

(en €)	31/12/14	31/12/13
1995	234.326	245.750
1996	64.943	71.418
1997	102.004	113.968
1998	86.735	141.492
1999	310.959	328.927
2000	436.117	455.930
2001	584.540	616.845
2002	553.440	629.389
2003	492.457	573.336
2004	592.300	669.306
2005	467.714	757.446
2006	591.821	1.044.516
2007	596.483	1.264.814
2008	218.503	1.511.034
2009	5.206.044	6.825.400
2010	2.517.075	
Total	13.055.463	15.249.571

La baisse de cette rubrique est manifeste malgré le montant additionnel de 2010. Grâce aux efforts réalisés, plus de 30% a pu être réparti pour les années 2009 et antérieures.

E. Situation des droits à répartir au 31/12/2014

	2014	2013	2012	2011
Solde droits nets à répartir	127.241.858	113.421.233	114.244.000	106.596.000
Attribué durant l'exercice N	38 %	35 %	37 %	40 %
N+1				
Déjà réparti		68 %	80 %	71 %
Solde à répartir		32 %	20 %	29 %
N+2				
Déjà réparti			83 %	79 %
Solde à répartir			17 %	21 %
N+3				
Déjà réparti				81 %
Solde à répartir				19 %

Ce tableau permet de voir l'évolution des droits répartis sur les quatre dernières années. Dans ce contexte, il faut souligner qu'un an après l'année de perception, environ 80% des droits ont été répartis aux différentes catégories d'ayants droit.

Ont été attribués en 2014 : 38% des droits perçus en 2014 ; 68% des droits perçus en 2013 et 83% des droits perçus en 2012.

III. COMPTE DE RÉSULTATS DE LA SABAM

Exercice clôturé au 31 décembre (en €)	2014	2013	Différence	%
COMPTE DE RESULTATS				
I. Ventes et prestations	162.071.860	150.832.217	11.239.643	7,45%
A. Chiffre d'affaires	157.354.345	145.683.222	11.671.123	8,01%
C. Production immobilisée	938.793	973.079	-34.286	-3,52%
D. Autres produits d'exploitation	3.778.722	4.175.917	-397.195	-9,51%
II. Coût des ventes et prestations	35.192.496	36.608.448	-1.415.952	-3,87%
B. Services et biens divers	8.909.900	7.493.090	1.416.809	18,91%
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	23.329.736	24.609.783	-1.280.047	-5,20%
D. Amortissements	3.377.410	3.203.639	173.771	5,42%
E. Réductions de valeur sur créances commerciales	30	148.983	-148.953	-99,98%
F. Provisions pour risques et charges	-1.099.491	-485.693	-613.798	126,38%
G. Autres charges d'exploitation	674.911	1.638.646	-963.735	-58,81%
III. Résultat d'exploitation	126.879.364	114.223.769	12.655.595	11,08%
IV. Produits financiers	10.237.753	9.235.452	1.002.301	10,85%
B. Produits des actifs circulants	8.099.115	7.132.788	966.327	13,55%
C. Autres produits financiers	2.138.638	2.102.663	35.975	1,71%
V. Charges financières	1.661.472	617.826	1.043.646	168,92%
B. Réductions de valeur sur actifs circulants	-339.739	-467.356	127.617	-27,31%
C. Autres charges financières	2.001.211	1.085.182	916.029	84,41%
VI. Résultat courant avant impôts	135.455.645	122.841.395	12.614.250	10,27%
VII. Produits exceptionnels	0	367.689	-367.689	-100,00%
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations	0	367.689	-367.689	-100,00%
IX. Résultat de l'exercice avant impôts	135.455.645	123.209.084	12.246.561	9,94%
X. Impôts sur le résultat	-1.715.823	-7.762	-1.708.061	220,0408543
XI. Résultat de l'exercice	133.739.822	123.201.322	10.538.500	8,55%
XIII. Résultat de l'exercice à affecter	133.739.822	123.201.322	10.538.500	8,55%
RESULTAT À AFFECTER	0	0		
Résultat à affecter	133.739.822	123.201.322	10.538.500	8,55%
B. Prélèvement sur les capitaux propres				
2) Sur les réserves	0	189.714	-189.714	-100,00%
C. Affectations aux capitaux propres	0	0		
2) à la réserve légale	-3.837	-3.177	-660	20,77%
3) aux autres réserves	0	-625.760	625.760	-1
F. Droits bruts à répartir	0	0		
3) Autres allocataires	133.735.985	122.762.099	10.973.886	8,94%

IV. COMMENTAIRES RELATIFS AU COMPTE DE RÉSULTATS

A. Produits d'exploitation

1. LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires a connu une belle progression comparé à l'exercice précédent. Ceci est essentiellement dû à des perceptions arriérées auprès des médias, mais aussi à une hausse sensible au niveau des droits d'exécution. Le Théâtre et la Copie privée ont également connu une belle année. L'addition de ces éléments porte les perceptions à un niveau record si nous faisons abstraction du central licensing qui a joué un rôle jusqu'en 2011.

2. PRODUCTION IMMOBILISÉE

Le développement de logiciels implique une acquisition d'expertise et peut être acté en tant que tel. Les coûts intégrés sous les actifs s'élevaient pour 2014 à 938.793€ en frais de rémunération et doivent être amortis conformément au plan d'amortissement établi par le Conseil d'Administration. Les frais de rémunération en question concernent le service développement du département informatique ainsi que les frais de personnel du département PMO¹. La légère baisse par rapport à l'année précédente s'explique par le nombre plus faible d'heures consacrées par le département à de nouveaux projets.

3. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation se composent essentiellement de la récupération de coûts auprès des sociétés d'assurances, du personnel, de clients (frais de rappel et frais d'avocats et de huissiers), et des coûts récupérés auprès du Fonds social et culturel pour les activités sociales et culturelles.

B. Frais d'exploitation

Les charges brutes² 2014 montrent une baisse significative de 3,9% par rapport à l'année fiscale 2013. Si nous ne prenons pas en compte le coût supplémentaire unique qui est repris dans l'année fiscale 2014 pour les éméritats des administrateurs d'un montant de 1.238.281€, il est même question d'une baisse des charges brutes de 2.418.044 € soit 6,61% par rapport à 2013.

Au niveau des 'Autres frais d'exploitation', la contribution au service de contrôle du SPF Économie est le principal poste avec un montant de presque 280.000 €.

¹ PMO: Project Management Office

² Charges brutes – produits financiers + impôts + mouvement sur réserves = charges nettes.

(en €)	2014	2013	2012	Delta 2014-2013	Delta %
Services et biens divers	8.909.900	7.493.090	7.804.737	1.416.810	18,9%
Charges locatives	225	0	16.656	225	100,0%
Entretien et réparations	1.038.365	1.096.640	1.165.129	-58.275	-5,3%
Eau, électricité et chauffage	130.345	151.140	144.555	-20.795	-13,8%
Fournitures, abonnements et programmation	461.974	237.168	272.581	224.806	94,8%
Honoraires et indemnités	2.606.540	2.406.234	2.533.649	200.306	8,3%
<i>avocats</i>	1.346.078	869.190	939.059	476.888	54,9%
<i>autres honoraires et indemnités</i>	1.260.461	1.537.044	1.594.590	-276.583	-18,0%
Assurances	113.866	118.229	121.646	-4.364	-3,7%
Expédition et télécommunication	499.155	564.117	543.813	-64.962	-11,5%
Frais de voyage	78.622	97.267	77.540	-18.646	-19,2%
Autres frais de représentation	491.042	505.863	495.274	-14.821	-2,9%
Communication	1.312.735	1.212.593	1.072.010	100.142	8,3%
Société	1.030.919	1.103.838	1.287.895	-72.919	-6,6%
Assurance groupe administrateurs	1.146.112	0	73.990	1.146.112	100,0%
Rémunérations, charges sociales et pensions	23.329.736	24.609.783	23.594.455	-1.280.047	-5,2%
Rémunérations	15.361.523	16.882.311	15.804.465	-1.520.787	-9,0%
Charges sociales	4.436.407	4.504.970	4.463.507	-68.563	-1,5%
Assurance-groupe	1.011.071	938.032	922.307	73.039	7,8%
Autres frais de personnel	1.597.628	1.225.937	1.135.772	371.691	30,3%
Pécule de vacances	53.275	-33.822	121.712	87.096	-257,5%
Pension de retraite et de survie	869.832	1.092.355	1.146.692	-222.523	-20,4%
Amortissements	3.377.410	3.203.639	3.562.343	173.772	5,4%
Réduction de valeur créances	30	148.833	-18.631	-148.803	-100,0%
Provisions	-1.099.491	-485.693	-495.467	-613.798	126,4%
Autres charges d'exploitation	674.911	1.638.646	819.657	-963.735	-58,8%
Coût des ventes et des prestations	35.192.496	36.608.297	35.267.094	-1.415.802	-3,9%

1. SERVICES ET BIENS DIVERS

Les services et biens divers représentent 25,3% des charges brutes, par rapport à 24,1% en 2013.

Cette augmentation s'explique surtout par des cotisations complémentaires au fonds pour les éméritats des administrateurs ainsi que par des frais d'avocats plus élevés. Ceci a été compensé en partie par les différentes nouvelles mesures d'économies qui sont entrées en vigueur en 2014.

Nous subdivisons la rubrique services et biens divers et obtenons les sous-rubriques suivantes :

Charges locatives et frais d'entretien

La baisse est principalement due à des économies effectuées sur

- les contrats d'entretien de logiciels
- les frais d'entretien automobile suite à la réduction du parc automobile et à la baisse des prix de l'énergie

Ces économies ont plus que compensé la dépense supplémentaire en licences Oracle.

Eau, électricité, chauffage

Baisse des coûts de chauffage et d'électricité suite au repli des prix de l'énergie.

Fournitures, abonnements et programmation

Dans cette rubrique ont été actées cette année les cotisations à des organisations internationales alors que celles-ci se trouvaient l'année dernière dans les frais de société. Sans ces cotisations, cette rubrique de coûts présenterait une diminution.

Honoraires et indemnités

Cette hausse s'explique principalement par des frais d'avocats plus élevés suite aux différentes procédures juridiques en cours en matière de médias et de Fournisseurs d'Accès à Internet.

Assurances

Cette baisse résulte principalement d'une diminution des frais pour les assurances auto suite à la réduction du parc automobile.

Expédition et télécommunication

La baisse est la conséquence d'un nombre plus faible de lettres de rappel envoyées en 2014 par rapport à 2013.

Frais de voyage

La cause de cette baisse est une limitation du nombre de voyages en 2014.

Autres frais de représentation

Petites économies sur les frais du restaurant d'entreprise et de direction.

Communication

La hausse provient principalement d'un plus grand nombre de bourses et de soutiens émanant de SABAM For Culture.

Frais de société

Le chiffre de 2013 comprend des cotisations à des organisations internationales. En 2014, ceci a été acté dans la rubrique c) fournitures, abonnements et programmation. Si l'on en tient compte, les frais sont en ligne avec 2013.

Eméritats administrateurs

Cette augmentation est causée par une prime unique pour l'assurance-groupe des administrateurs élus avant 2009 visant à rectifier un sous-financement du fonds de cette assurance-groupe. Il est possible qu'une prime supplémentaire doive être payée chaque année. Pour rappel, les administrateurs élus à partir de l'assemblée générale de juin 2009 ne bénéficient plus d'un éméritat mais reçoivent une rémunération complémentaire proportionnelle à leur assiduité aux réunions du Conseil d'Administration et des Collèges (article 25 des statuts).

2. RÉMUNÉRATIONS, CHARGES SOCIALES ET PENSIONS

Les rémunérations, charges sociales et pensions constituent 74,9% des frais d'exploitation. Ces frais diminuent de 5,2% par rapport à 2013, principalement en raison de coûts uniques encourus en 2013.

La réduction de l'effectif s'est poursuivie en 2014 pour se stabiliser à 271,3 équivalents temps plein (ETP) au 31 décembre 2014 (contre 278,6 ETP au 31 décembre 2013). Ceci constitue une baisse de presque 3%.

L'effectif a subi en 2014 les changements suivants :

	Unités	FTE
Situation au 1 ^{er} janvier 2014	314,00	278,60
Différence entre engagements et départs	-4,00	-1,60
Modifications de régime		-5,70
Situation au 31 décembre 2014	310,00	271,30

Depuis le plan social de 2009, l'effectif a présenté l'évolution suivante :

	276	unités (accord social)
	+ 6	congés maladie longue durée + crédit-temps
	+20	recrutements dans le cadre de la fin du système d'agences locales (Flandre)
	+11	recrutements dans le cadre de la fin du système d'agences locales (Wallonie)
	+ 6	recrutements pour musique dans entreprises (UNISONO)
	- 1	mise en prépension
Situation fin 2010 :	318	
	+19	solde recrutements (agences flamandes et autres) et départs
	+ 6	recrutements temporaires
	- 3	mises en prépension
Situation fin 2011	340	
	- 16	solde recrutements et départs
Situation fin 2012	324	
	- 10	solde recrutements et départs
Situation fin 2013	314	
	- 4	solde recrutements et départs
Situation fin 2014	310	

L'effectif a présenté, ces dernières années, l'évolution suivante :

Année	Unités	ETP
2005	359	320,4
2006	358	316,5
2007	352	312,6
2008	346	303,5
2009	291	260,1
2010	318	289,5
2011	340	308,3
2012	324	290,3
2013	314	278,6
2014	310	271,3

Suite à l'arrêt anticipé du système des agences locales, qui a débuté en 2004 et s'est achevé en 2011 et dont les coûts actés précédemment sous Services & biens divers (rubrique réseau) ont été transférés vers la rubrique Rémunérations pour les recrutements de personnel, l'effectif a augmenté pendant la période 2004-2011 de 58,5 équivalents temps plein (ETP).

Si nous ne tenons pas compte de ces recrutements, l'effectif au 31 décembre 2014 s'élèverait à 212,8 ETP, ce qui équivaut à une baisse de 55,5 ETP (-21%) par rapport à la situation au 31 décembre 2003 (268,3 ETP) avant la réorganisation du système des agences.

L'effectif se présentait les années précédentes comme suit :



3. AMORTISSEMENTS

L'augmentation est imputable au système comptable Oracle Financials dont les amortissements ont débuté en 2014. Ceci a été partiellement compensé par des immobilisations qui ont été totalement amorties dans le courant de 2013 et 2014.

(en €)	2014	2013	2012
Restructuration	21.042	0	0
Recherche et développement / logiciels	2.248.138	1.953.500	2.364.669
Bâtiment	73.129	73.129	73.129
Installations	105.277	118.751	118.488
Rénovation	298.318	326.992	327.518
Mobilier	36.922	82.195	75.601
Matériel de bureau	271	1.600	523
Matériel informatique	294.636	351.456	308.068
GSM et accessoires	6.549	5.188	5.931
Voitures	293.129	290.828	288.418
Total	3.377.409	3.203.639	3.562.345

4. RÉDUCTIONS DE VALEUR SUR CRÉANCES COMMERCIALES

Le chiffre positif en 2013 est dû à une reprise trop élevée de la provision pour réductions de valeur sur créances commerciales en 2012. En 2014, aucune réduction de valeur sur créances commerciales n'a été actée.

5. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En 2014, la reprise des provisions est plus élevée qu'en 2013 suite à :

- Une reprise sur la provision de dossiers juridiques (-168.000 €) tandis qu'en 2013, un ajout a été fait (de +165.000 €).
- Une reprise d'une provision pour indemnités de licenciement (421.000 €) qui a été constituée en 2013.

Ceci a été partiellement compensé par :

- La constitution d'une nouvelle provision pour indemnités de licenciement (+258.000 €).
- La constitution d'une provision pour de nouvelles prépensions (+85.000 €).
- Une reprise plus faible de la provision existante pour prépension (+216.000 €) suite à des calculs actuariels.

6. AUTRES FRAIS D'EXPLOITATION

La baisse des autres frais d'exploitation est principalement imputable à la constitution d'une provision pour la contribution au SPF Economie en 2013 ainsi qu'aux économies effectuées sur diverses rubriques de frais.

C. Résultats financiers

Produits financiers nets (en €)	1 2014	2 2013	3 2012	4 1-2	5 4/2
Produits financiers SABAM					
Intérêts bancaires	88.120	108.104	437.857	-22.620	-21%
Intérêts obligations	4.611.868	4.517.099	3.983.189	94.769	2%
Plus-values obligations	2.057.994	1.882.722	1.838.952	175.272	9%
Plus-values actions	41.228	-	820.975	41.228	0%
Autres produits financiers	1.259.196	387.086	118.520	863.715	223%
Total	8.058.407	6.895.011	7.199.493	1.152.364	17%
Charges financières et réd.val. actuarielle	-2.366.378	-1.478.312	-652.341	-1.052.669	71%
Résultat financier net SABAM	5.692.028	5.416.699	6.547.152	99.695	2%
Produits financiers Fonds social					
Intérêts bancaires	929	2.250	2.248	-1.339	-60%
Intérêts obligations	2.153.966	2.120.829	1.746.517	33.137	2%
Plus-values obligations	203	216.768	2.313.584	-216.566	-100%
Plus-values actions	20.575	-	360.039	20.575	0%
Autres produits financiers	3.675	595	32.047	3.080	518%
Total	2.179.347	2.340.442	4.454.435	-161.113	-7%
Charges financières et réd.val. actuarielle	-641.196	-645.840	-2.155.691	218.127	-34%
Résultat financier net Fonds social	1.538.151	1.694.602	2.298.744	57.014	3%
Total	7.230.180	7.111.301	8.845.896	156.710	2%

Les résultats financiers en 2014 sont satisfaisants. La position en actions a continué d'être réduite. Pour compenser les moins-values réalisées sur ces actions, des plus-values ont également été réalisées sur les obligations. Ceci était également nécessaire afin de garantir la liquidité pour les répartitions.

Le Conseil d'Administration a demandé au Comité de direction de renforcer la gestion de portefeuille et la gestion de trésorerie dans le courant de 2015. Pour ce faire, au moyen d'un cahier des charges précis établi par la direction, les différents prestataires seront sollicités afin de choisir la solution la plus appropriée aux besoins et contraintes de la SABAM.

D. Impôts sur le résultat

Les frais qui ont été actés en 2014 dans cette rubrique sont une conséquence d'un niveau de réussite évalué à la baisse pour un litige fiscal portant sur la provision qui a été prise pour les éméritats, et aussi de la taxe sur la plus-value de SICAV de capitalisation.

V. RAPPORT RELATIF AUX DÉPENSES EFFECTUÉES À DES FINS SOCIALES, CULTURELLES ET ÉDUCATIVES

A. Source de financement

Toutes les dépenses sociales, culturelles et éducatives proviennent maintenant de la même source de financement, à savoir les retenues de maximum 10% que la SABAM effectue à des fins sociales et culturelles, selon l'article 49 des statuts.

Pour l'exercice 2014, ces retenues s'élevaient à 7.043.836 € contre 6.200.907 € en 2013, soit une hausse de 13,6%.

Situation financière du Fonds social et culturel

Versements	Montants (en €)
Situation au 01/01/2014	65.428.000
Versements ancien règlement (719 associés)	-2.702.000
Versements nouveau règlement (681 associés)	-2.073.000
Solde du Fonds	60.653.000
Attributions	Montants (en €)
Retenue (article 49 des statuts)	7.044.000
Résultat financier net	1.538.000
Précompte mobilier	-57.000
Charges du fonds social	-2.029.000
Charges asbl CES	-8.000
TOTAL	6.488.000 (*)

(*) Situation du Fonds au 31/12/2014: 60.653.000 € + 6.486.000 € = 67.139.000 €

B. Dépenses liées aux activités culturelles et éducatives

En 2014, les activités culturelles et éducatives s'élevaient à 1.784.363 € comparé à 1.872.947 € en 2013, ce qui représente une diminution de près de 5%.

ACTIVITÉS CULTURELLES OU EDUCATIVES	2014 (en €)	2013 (en €)	2012 (en €)
A. COMMUNICATION CORPORATE SABAM	317.294	460.262	388.272
Prix divers	0	0	10.125
SABAM Magazine	13.500	13.500	43.199
Site web	7.699	9.892	29.950
Bourses et expositions	29.558	72.485	39.147
Organisation événements	73.907	94.370	29.874
Promotion culturelle	14.662	67.299	9.406
Documentation	0	0	300
Imprimés	33.529	47.489	36.332
Reportages photo et vidéo	25.803	11.413	24.085
Matériel de promotion	9.535	16.211	24.249
Prix SABAM	17.921	17.298	26.000
Prix divers	2.500	4.553	9.256
SABAM Magazine	88.679	105.752	106.349
B. COMITÉ CULTURE	997.367	928.615	819.643
Bourses	161.910	205.103	177.650
Soutiens	835.458	723.512	641.993
C. FRAIS DE PERSONNEL	469.702	484.070	630.473
TOTAL (A + B + C)	1.784.363	1.872.947	1.838.388

1. COMMENTAIRES : LA SABAM BOUGE

En 2014, la SABAM s'est déplacée dans toute la Belgique et a organisé des événements mettant à l'honneur nos auteurs issus des différentes disciplines.

Ainsi, ARTES a décerné pour la première fois le prix Willy Vandersteen au lauréat Simon Spruyt pour sa bande dessinée 'Junker' lors de la Boekenbeurs d'Anvers, où nous avons également rendu hommage à l'écrivain Julien Van Remoortere. Dans la galerie Lempertz, à Bruxelles, nous avons organisé une visite de l'exposition 'Liquid Crystals & Victoria' de l'artiste vidéaste et photographe Marie-Jo Lafontaine.

Le jardin botanique de l'Université de Gand s'est avéré l'endroit idéal pour accueillir l'art d'inspiration orientale de Joke Raes et la Galerie de la SABAM, pour offrir un temps la possibilité de découvrir les œuvres de Marie Van Hove et Jean-François Spricigo. Une lecture musicale de Noël s'est quant à elle déroulée à la caserne Dossin à Malines, en présence de son auteure Patricia De Landtsheer.

Nous avons également organisé des soirées spectacles durant lesquelles Bruno Coppens à la Toison d'Or à Bruxelles, Freddy Tougaux à la Comédie Centrale et Marka au Théâtre de Poche de Charleroi se sont produits devant des salles combles. Au Palais des Beaux-Arts de Bruxelles (Bozar), Geert Hoste a ponctué 2014 de sa traditionnelle conférence de fin d'année avec une Muse de la SABAM à la clé.

La Bibliothèque Permeke d'Anvers a quant à elle accueilli notre événement Belgische Fabels de Klaas Verplancke, Frank Adam et Lode Vercampt pour une représentation théâtrale et une exposition de dessins.

A Bruxelles, les films de documentaire de Dimitri Dumortier, Karsten De Vilder, Marilyn Watelet, Yvan Beck, Nathalie Rossetti, Turi Finocchiaro et Peter Krüger ont été projetés au Cercle des Voyageurs dans le cadre de nos Apérodos.

Dans notre série Doc After Work, le documentaire Dreamcatchers de Cédric Bourgeois a été projeté au RITS.

La SABAM a également hébergé un atelier d'écriture pour scénaristes donné par L'Atelier Coin bleu et animé par Laurent Denis, président de l'ASA (Association des Scénaristes de l'Audiovisuel).

Les lectures et présentations de Freddy Joris et Roel Jacobs chez Filigranes, de Carine Noizet et Frank Andriat chez Stardust à Bruxelles, de Michèle Lenoble au Château du Lac Genval et de Giuseppe Santoliquido au Manège à Mons dans le cadre des SABAM Awards ont enthousiasmé nos membres.

À Liège, dans le cadre des Octaves de la Musique, la SABAM a organisé une conférence consacrée aux derniers développements relatifs au statut social de l'artiste.

D'autres conférences ont également figuré au programme de nos activités : « L'art et le droit belge » par Alexandre Pintiaux, « L'histoire de la radio » par Eric Laforge, « L'histoire du rock, 1980-2014 » par Laurent Rieppi. Et comme chaque année, la SABAM était également présente avec un stand au MIDEM à Cannes. Nous constatons enfin une meilleure représentation de la SABAM au sein de diverses instances culturelles

Muses

Arno, Will Tura, Lydia Chagoll, Julien Van Remoortere, Geert Hoste et le photographe Jos Knaepen se sont vu décerner une Muse pour leur déjà très fructueuse carrière artistique.

Intra muros

Nous avons également organisé, en français et en néerlandais, quatre événements moins artistiques mais ô combien utiles pour nos membres : en février, en préambule aux élections, un débat politique sur l'avenir de la culture, mené avec des représentants de tous les partis démocratiques. En décembre, 2 spécialistes en la matière ont chacun donné une conférence sur les aspects fiscaux du droit d'auteur.

Journée Découverte Entreprises

Pour la toute première fois, la SABAM a participé en octobre à la Journée Découverte Entreprises. Nous avons accueilli des centaines de personnes. Celles-ci ont reçu des explications de la part des différents services sur le fonctionnement de l'entreprise, ponctuées par des spectacles (Bert Kruismans), des animations et des dédicaces. Luc Morjeau (Bob & Bobette) et l'auteure « jeunesse » Carine Noizet ont provoqué de longues files d'attente...

Les réseaux sociaux en plein essor

En 2014, nos canaux sur les réseaux sociaux ont compté plus de 1300 'likes' sur Facebook (page SABAM + page ARTES) et également plus de 1600 suiveurs sur Twitter. De même, la page LinkedIn dénombre entre-temps plus de 850 suiveurs. Notre canal YouTube, qui comptait fin 2014 plus de 80 clips live et petits films éducatifs, a généré 243.000 vues.

www.SABAM.be: new look

Le site web de la SABAM a été revu en profondeur fin 2014. Il adopte un look plus frais, plus clair avec des eServices améliorés. Des didacticiels ont notamment été mis au point afin de rendre encore plus facilement accessibles les eServices de la SABAM.

Désormais, les utilisateurs peuvent également déclarer leurs événements en ligne grâce à un eLicensing new look.

2. SABAM FOR CULTURE

L'action culturelle de la SABAM est définie et encadrée par SABAM FOR CULTURE. Sa mission consiste à promouvoir le répertoire national et international des auteurs, dans toutes les disciplines artistiques.

Progressivement, SABAM FOR CULTURE devient un partenaire reconnu par de nombreux opérateurs culturels. 2014 lui aura permis de poursuivre sa politique mise en place en 2013, c'est-à-dire mener, au sein même d'événements qu'elle soutient, des actions spécifiques au bénéfice des membres de la SABAM.

A ce titre, nos auteurs peuvent obtenir de nombreux prix, financés par SABAM FOR CULTURE et décernés par ses partenaires culturels : Art Contest, les Jazz Awards, le Franc Off, Theater Aan Zee, le Festival International du Film Francophone, le Festival du Film d'Ostende, Verdur Rock, Homo's Rock Rally...

En 2014, 22 prix ont ainsi été distribués dans toutes les disciplines.

SABAM FOR CULTURE a également organisé des rencontres entre professionnels à Glimps, Couleur Café, au Brussels Short Film Festival...

D'autres actions ont également été menées sous la bannière « Belgium Booms », une collaboration avec le Muziekcentrum Vlaanderen et Wallonie Bruxelles Musiques, afin de faire connaître nos artistes auprès des professionnels étrangers.

Cette année, notre action culturelle aura aussi permis de labelliser des scènes visant à faire découvrir les talents émergents, d'organiser des sessions d'information sur la SABAM, notamment à TAZ (Ostende) et à Beautés Soniques (Namur). 26 captations musicales live ont été mises en ligne sur notre chaîne YouTube, captations produites dans le prolongement de nos partenariats avec les Francofolies, Deep In The Woods, Le Nouvel An Belge, Glimps, We Are Open...

Depuis leur lancement en 2012, les 68 captations musicales de SABAM FOR CULTURE ont généré plus de 552.000 vues.

Suite au succès rencontré en 2013, lors de la première édition flamande des SABAM AWARDS, épinglons la réussite de la première édition francophone à Mons, en novembre 2014. Quinze prix d'une valeur de 2.000 euros chacun ont été décernés à des auteurs membres de la SABAM, s'étant distingués durant les deux dernières années, dans leurs disciplines respectives : la musique, l'audiovisuel, les arts plastiques, les arts de la scène ou la littérature.

Notons aussi l'organisation d'une soirée à Theater Aan Zee, où les invités ont pu profiter de spectacles en plein air présentés par Circo, Leki et Luc De Vos. Jef Neve et son trio les ont également régalez d'un concert qui a fait salle comble. Un hommage a été rendu à Raoul Servais, pionnier dans l'art des films d'animation.

Avec SABAM FOR CULTURE, nos membres ont également pu assister à plusieurs soirées films d'ARTES. Ils ont entre autres pu visionner le dernier documentaire de Lydia Chagoll, le 'Loft' d'Erik Van Looy dans sa version américaine et des courts-métrages de nos membres dans plusieurs festivals. Nous avons également eu l'opportunité de promouvoir notre offre de bourses, notamment dans le cadre du Festival du Film d'Ostende et au Festival du court-métrage de Louvain.

SABAM FOR CULTURE a soutenu les MIA et de Eregalerij, deux événements de la VRT, pour lesquels elle bénéficie d'un retour médiatique important.

Aux Francfolies de Spa, SABAM FOR CULTURE a mis à disposition une partie de son stand pour accueillir Music Fund, une association dont la mission consiste à recueillir, réparer et envoyer des instruments de musique vers des pays où il est très difficile de s'en procurer. Music Fund contribue également à former sur place ceux qui assureront la maintenance des instruments.

Pour terminer, 50 bourses d'aide ont été octroyées aux jeunes groupes et artistes belges sélectionnés par les festivals vitrines à l'étranger.

Dans le secteur audiovisuel, les bourses de développement ont été allouées pour un montant total de 50.000 euros aux courts-métrages, aux sous-titrages, aux aides à la création radiophonique et à l'accompagnement dans les festivals de films internationaux.

Les arts de la scène ont également attribué 11 bourses, notamment pour la création de spectacle, la création de musique originale pour la scène et la chorégraphie.

3. LISTE DES ÉVÉNEMENTS SOUTENUS PAR SABAM FOR CULTURE EN 2014:

Le Petit Toone illustré	Kunstenfestivaldesarts	Web AirTv
Pias Nite	Ars Musica	We Love Doc
Connexions Urbaines	Deep in the woods	festival Cerise sur le Gateau
Festival UP !	Marni Jazz Festival	Noel au théâtre
The Goose Fest	la Nuit du Soir	Festival Paroles d'hommes
Durbuy beats factory	Bucolique	FAIS-MOI UN CONTE
Django Liberchies	Festival Vibrations	Cantabile pianowedstrijd 16e editie
IAD Music 2014	Hawawe Roots Festival	Spektakel Musical 14-18
Classic 21 - 10 ans	Micro Festival	Couleur Café
D6BELS ON STAGE #46 -> #49	Festival acoustique international	Anima Festival
Kidzik Festival	Wead Festival	VOBK
Radio Rectangle	Festival CANTA!	Muziekmozaïek (magazines Jazzmozaïek en Folk)
15 ^{ème} EDITION DU CONCOURS F DANS LE TEXTE	Jazz Comblain-la-Tour	Internationale Beiaardwedstrijd Koningin Fabiola
29 ^{ème} édition de la fête de la musique	Les enfants terribles	Klassiek Aan Zee Festival
18 ^e Durbuy Rock Festival	FIFF	Marche Opus - Hoornsymposium Londen
21 ^{ème} EDITION DE LA NUIT BELGE	Festival du Cinema méditerranéen	Stageblind
RONQUIERES FESTIVAL	Journal des poètes	Bruksellive
BIFFF- Brussels International Fantastic Film Festival	Francofaune	Nijdrop Zomerhappening
Festival LE COURT EN DIT LONG	BEAUTÉS SONIQUES	Melkrock Tielt
FAIS-MOI UN CONTE	Voorire	Festival hedendaagse Muziek
Caval'rire	Bruxellons	Houden van Griffelrock
Juste pour rire	Artcontest	Suiker Cultuurkrant 5e jaargang
Le Nouvel An Belge	Concours Circuit	Taalunie Toneelschrijfprijs
D6bels On stage 50# - 53#	Wapi Kids	DOCVILLE
FESTIVAL MUSIQ'3	Tremplin Durbuy Rock Festival	62 ^e Europees Muziekfestival voor de Jeugd
6 ^e Concours International Adolphe Sax	8eme Festival International Jazz Verviers	4 ^e Antwerps Gitaarfestival
Vitrine d'artistes de la Fédération Wallonie Bruxelles	Festival Images Sonores	21 ^e Nekka-Nacht + De Kleine Omloop
Union Culturelle Wallonne	Festival des 10ans du Rideau Rouge	3 ^e Dag van de Jonge Filmmaker
Festival Ougl'Rock	Blue Flamingo	Maestro of de Man zonder tanden
LL Metal Festival	Propulse	Concerten IAML 2014
EDITION DU 'JUILLET MUSICAL D'AULNE	Encadrement Conseil de la Musique	4 ^e editie GLIMPS
BRUSSELS INTERNATIONAL GUITAR FESTIVAL & COMPETITION	Finale de la Biennale Chanson Française	4 ^e editie PLAY & PRODUCE
30 ^e GAUME JAZZ FESTIVAL	ÇA BALANCE 2015	7 ^e editie ABSOLUTELY FREE FESTIVAL
"1 chanson peut en cacher une autre..."	Accordéons-nous	11 ^e editie DE BELOFTEN
ÇA BALANCE (2013) + 2014	Pacrock	THE NEXT BIG THING
Les Aralunaires	Discovery Box	10 ^e editie CONFERENTIE VAN MAASTRICHT
Festival Verdur Rock	Rapcontest	The SONG DISTILLERY
Festival J'veux du soleil	Durbuy Rock Festival	20 ^e editie IKL
Uckelrock Festival	Mithra Jazz à Liège Festival International	1 ^e editie INTERCLUBS
Les Sentiers de sart-Risbart	Durbuy beats factory	3 ^e editie POPPUNTGIDS
Mithra Jazz à Liège Festival International	Festival UP !	17 ^e editie CANTABILE
Brussels Film Festival Prix du meilleur scénario	Kidzik Festival	3 ^e editie jaarconcert ERNERST VAN DER EYKEN
Brussels Film Festival	F dans le texte	67 ^e seizoen MIDDAGCONCERTEN
Brussels short film festival	Le Père Noël est un rockeur	THE ARMED MAN - MASS FOR PEACE
Next film festival	Befilm Festival	3 ^e editie NATIONA(A)L
Union Culturelle Wallonne	Court mais trash	Imagine festival
Jeugd & Muziek België 75 jaar	TAZ#2014	Dour festival
Beursschouwburg 50 - Under construction since 1965	De Roma jaarwerking	Francofolies
B-JAZZ International Contest 2015	De Eregalerij	Film Fest Gent
3 ^e editie European Clarinet Festival + Competition	9 ^e EDITION DES ARDENTES	BRUSSELS SUMMER FESTIVAL
2 ^e editie STORM!	FFO - Filmfestival Oostende	Propulse
6 ^e editie We Are Open	Mia's - Music Industry Awards	8 ^e editie MIA's
Musma	9 ^{ème} EDITION DES ARDENTES	

C. Dépenses des activités sociales

Les dépenses des activités sociales sont subdivisées en deux groupes:

- les paiements des droits d'auteur différés aux ayants droit;
- les coûts des activités sociales.

1. PAIEMENTS DE DROITS D'AUTEUR DIFFÉRÉS AUX AYANTS DROIT

Deux systèmes cohabitent: l'ancien, l'asbl CES de la SABAM, et le nouveau, le Fonds social de la SABAM, en vigueur depuis le 1er janvier 2007.

Le premier est un système non individualisé basé sur les répartitions en vertu duquel les revenus ne sont pas égaux aux dépenses. Le second est une capitalisation individualisée (IN = OUT).

- Ancien système: asbl CES de la SABAM (mandat de la SABAM): 2.701.802 €

En 2014, la CES n'a plus fait que verser les droits d'auteur différés et les autres avantages sociaux qui concernent la poursuite de l'application de l'ancien règlement d'ordre intérieur de l'asbl CES de la SABAM.

La CES reçoit de la SABAM uniquement les moyens qui sont nécessaires pour l'exécution des obligations sociales.

Le nombre total de bénéficiaires relevant encore de l'application de l'ancien règlement de la CES de la SABAM a continué à régresser en 2014, passant de 760 à 719 (440 associés ordinaires et 279 conjoints survivants).

Les dépenses de la poursuite de l'application de l'ancien règlement s'élevaient à 2.701.802 € en 2014, alors qu'elles s'élevaient encore en 2013 à 2.859.862 €, soit une baisse de 5,5%.

- Nouveau système: Fonds social de la SABAM: 2.073.245 €

Les droits d'auteur différés et les autres avantages sociaux qui étaient prévus par le règlement du Fonds social et culturel de la SABAM (règlement en vigueur à partir du 1er janvier 2007) sont payés à partir de 2009 directement par la SABAM.

En 2014, 681 bénéficiaires ont reçu des droits d'auteur différés conformément aux dispositions du nouveau règlement alors qu'en 2013, le nombre total de bénéficiaires s'élevait à 684. Il s'agit ici d'associés ordinaires, de collaborateurs de sociétés d'édition, d'héritiers d'associés ordinaires décédés qui relevaient de l'application du nouveau système et de bénéficiaires ayant perdu leur qualité d'associé de la SABAM.

Au total, un montant de 2.073.245 € a été versé en 2014 aux bénéficiaires du nouveau règlement, y compris les participations bénéficiaires et les compensations, tandis que le total des versements en 2013 s'élevait à 2.337.572 €, soit une baisse de 11,3%. Cette baisse est surtout imputable aux paiements de capital moins élevés. Le montant total du retrait anticipé en 2014 s'élevait à 390.908 € et 57 bénéficiaires ont opté pour le paiement anticipé (chiffres 2013: 65 bénéficiaires pour un montant total de retrait anticipé de 351.677 €).

Les droits d'auteur différés sont versés sous la forme d'un capital ou d'une rente. Seuls deux bénéficiaires ont reçu leurs droits d'auteur différés sous la forme d'une rente mensuelle.

2. COÛTS DES ACTIVITÉS SOCIALES

En 2014, les coûts des activités sociales s'élevaient à 244.832€.

ACTIVITÉS SOCIALES	(en €)
a. HONORAIRES (Actuaires)	91.525
b. FRAIS DE PERSONNEL	153.307
Total (a + b)	244.832

D. Situation financière du Fonds social et culturel

Situation Fonds social au 31-12-2013

CES de la SABAM asbl :		5.419	
Fonds social :		65.422.854	
			65.428.273

1) CES asbl 2014 (mandat de la SABAM)

Compte de résultats : perte			-1.998
Produits			
Prélèvements article 49 des statuts	2.707.807		
Produits financiers	18	2.707.825	
Dépenses			
Services sociaux (allocations ancien règlement)	-2.701.802		
Frais généraux	-7.733		
Frais financiers	-283		
Précompte mobilier	-5	-2.709.823	

2) Fonds social de la SABAM

Résultat			1.713.483
Produits			
Produits financiers			
Intérêts et dividendes	2.158.551		
Plus-values réalisées	20.778		
Consolidation CES - produits financiers		2.179.329	
Dépenses			
Services sociaux (allocations nouveau règlement)	-2.072.820		
Coûts Activités Culturelles et Sociales	-2.029.195		
Diminution de valeur actuarielle	-362.366		
Moins-values réalisées sur obligations	-213.597		
Frais financiers	-64.949		
Précompte mobilier	-56.754		
		-4.799.682	
			-2.620.353
Solde prélèvements article 49			4.333.836

Situation du Fonds social au 31/12/2014

67.139.758

CES	3.422
Fonds social	67.136.337

Il ressort de ce tableau que les droits d'auteur différés actés au 31 décembre 2014 ont augmenté de 1.711.500 € en 2014, soit une augmentation de 2,62%.

Les sommes disponibles en droits d'auteur différés s'élèvent au 31 décembre 2014 à un peu plus de 67,1 millions € et sont nécessaires pour couvrir les obligations futures des bénéficiaires:

Comptes individuels nouveau règlement - droits d'auteur différés	19.827.092€
Participations bénéficiaires inscrites dans les comptes individuels nouveau règlement	10.563.679€
Réserves CES et Fonds Social et Culturel	36.748.987€
	67.139.758€

Les produits financiers bruts se sont élevés en 2014 à 2,2 millions € contre 2,3 millions € en 2013. Il s'agit d'une baisse de 7%.

Les charges financières en 2014 sont environ les mêmes qu'en 2013.

Le résultat net s'élève à 1,54 million € en 2014 contre 1,76 million € en 2013, soit une baisse nette de 12%.

L'exercice du Fonds social s'est conclu sur un résultat positif de 1.711.500 €, qui a été ajouté aux réserves de droits.

Bilan asbl CES de la SABAM (en €)

Actifs au 31 décembre	2014	2013	Différence	%
Actifs circulants	3.422	4.598	-1.176	-25,58%
VIII. Placements de trésorerie	0	0	0	0,00%
IX. Valeurs disponibles	3.422	4.598	-1.176	-25,58%
X. Comptes de régularisation	0	0	0	0,00%
Total de l'actif	3.422	4.598	-1.176	-25,58%

Bilan de l'asbl CES de la SABAM (en €)

Passif au 31 décembre	2014	2013	Différence	%
Dettes	3.422	4.598	-1.176	-25,58%
VIII. Dettes à plus d'un an	3.422	4.598	-1.176	-25,58%
D. Autres dettes	3.422	4.598	-1.176	-25,58%
Total du passif	3.422	4.598	-1.176	-25,58%

Compte de résultat asbl CES de la SABAM (en €)

Exercice clôturé au 31 décembre	2014	2013	Différence	%
I. Produits et charges d'exploitation (*)	6.004	7.293	-1.289	-17,67%
A. Produits d'exploitation	18	37	-19	-50,95%
G. Autres charges d'exploitation	7.733	6.230	1.503	24,12%
Résultat de l'exploitation	-1.729	1.063	-2.792	-262,62%
II. Produits financiers	18	37	-19	-50,95%
Charges financières	-287	-279	-8	2,87%
Résultat de l'exploitation ordinaire	-1.998	821	-2.819	-343,36%
Résultat de l'exercice	-1.998	821	-2.819	-343,36%

(*) Prélèvement article 49 des statuts	2.707.807	2.867.155
Services sociaux (versements)	-2.701.802	-2.859.862
	6.004	7.293

VI. ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2014

A. Règles d'évaluation

Les règles d'évaluation ont été fixées conformément à l'AR du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des Sociétés.

1. FRAIS DE RESTRUCTURATION

Des frais de restructuration sont activés et sont évalués à la valeur d'acquisition moins les amortissements cumulés qui sont déterminés comme suit.

Description	Méthode linéaire	Pourcentage d'amortissement
Frais de restructuration	X	20 % - 33 % par an

Les frais de restructuration sont les coûts causés pour obtenir un changement substantiel dans la structure et l'organisation de l'entreprise dans le but de la rentabilité et la continuité de l'entreprise. Ces coûts comprennent les prestations de retraite anticipée en raison de l'externalisation du service de documentation à ICE, ainsi que la restructuration du comité de direction.

2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au prix d'acquisition moins les amortissements cumulés qui sont définis comme suit.

Description	Méthode linéaire	Pourcentage d'amortissement
Logiciel	X	20 % - 33 % par an
Recherche et développement	X	33 % par an
ERP (Oracle Finance)	X	10 % par an

En ce qui concerne la rubrique « recherche et développement », il s'agit de logiciels développés par l'entreprise même pour un usage interne.

Conformément à la législation comptable, les coûts pour les logiciels développés dans l'entreprise pour un usage interne sont intégrés dans les immobilisations.

La création de logiciels représente une acquisition d'expertise et peut être actée en tant que telle. Les frais de rémunération du service développement au sein du département informatique et ceux du département PMO sont ainsi partiellement activés.

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées au prix d'acquisition moins les amortissements cumulés qui sont définis comme suit.

Libellé	Méthode linéaire	Base non-réévaluée	Taux d'amortissement	
			Minimum	Maximum
Mobilier	X	X	10 %	20 %
Hardware	X	X	10 %	33 %
Établissement et installations	X	X	5 %	10 %
Bâtiment	X	X	1 %	1 %
Matériel roulant	X	X	20 %	25 %
Leasing	X	X	20 %	20 %

La première année d'amortissement est comptabilisée prorata temporis.

4. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont évaluées au prix d'acquisition ou à la valeur sur le marché lorsque celle-ci est inférieure.

5. CRÉANCES À PLUS D'UN AN

Les créances qui n'ont pas été concrétisées en titres à taux fixe sont exprimées à l'actif à leur valeur nominale.

6. CRÉANCES À MAXIMUM UN AN

Les créances (créances commerciales et autres créances, non représentées par des titres à taux fixe) sont évaluées à leur valeur nominale.

La créance entière est placée dans un groupe distinct, à savoir « créances douteuses » (il s'agit de la valeur nominale totale) s'il existe, pour une partie ou pour l'intégralité, une incertitude sur le paiement.

Une réduction de valeur sur créances douteuses est actée pour autant qu'une perte sur les créances soit probable. L'impact de celle-ci est repris, dans le compte de résultats, sous autres frais d'exploitation. En dérogation à l'article 68 A.R. Code Soc., visant à annuler l'impact sur les commissions, ce coût est toutefois repris et acté comme une diminution des droits d'auteur en attente de paiement (autres dettes).

Les autres créances sont évaluées à leur valeur nominale.

7. PLACEMENTS FINANCIERS

Les actions sont évaluées à leur valeur d'acquisition. On acte toutefois une réduction de valeur (dans les charges financières) lorsque la valeur sur le marché à la date de clôture est inférieure à la valeur d'acquisition.

Les dépôts à terme sont évalués à leur valeur nominale.

Les titres à revenu fixe sont évalués par rapport à leur valeur de remboursement. Ceci signifie que si la valeur d'acquisition diffère de la valeur de remboursement, la différence entre les deux est prise pro rata temporis dans le résultat pour la durée restante des titres en tant que composante de l'intérêt produit par ces titres et, selon le cas, elle est ajoutée à ou déduite de la valeur d'acquisition des titres. La prise en résultats se fait sur une base actualisée.

L'impact des réductions de valeur latente sur les actions et les titres à revenu fixe dans le compte de résultats est aussi acté comme une réduction des droits d'auteur en attente de paiement (autres dettes).

8. LIQUIDITÉS

Les liquidités sont évaluées à leur valeur nominale.

9. COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF

Comptes de régularisation de l'actif

Sont actés sous cette rubrique les paiements anticipés aux fournisseurs.

Sont également actés ici des produits obtenus. Il s'agit ici principalement de factures qui n'ont été établies qu'en 2015 mais qui concernent l'exercice 2014.

Une dernière composante de ces comptes sont les intérêts acquis et divers autres produits qui ont été réalisés en 2014.

Comptes de régularisation du passif

Il s'agit ici principalement du chiffre d'affaires de 2014 qui doit être transféré sur 2015 ainsi qu'une provision pour des frais qui ont été encourus en 2014 mais pour lesquels la facture n'a pas encore été reçue.

10. CAPITAL

Le capital a été constitué en Euro. La valeur correspond aux parts sociales versées.

11. RÉSERVES

Les réserves sont constituées statutairement et sont évaluées à leur valeur nominale.

12. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions visent clairement à couvrir les pertes et coûts décrits qui sont probables ou certains à la date de clôture du bilan, mais dont le montant n'est pas encore défini.

Les provisions pour pensions et engagements similaires sont évaluées chaque année au moyen d'un calcul actuariel et tiennent compte du risque de moralité et de l'intérêt.

13. DETTES À PLUS D'UN AN

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

14. DETTES À MAXIMUM UN AN

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. La valeur nominale ne comporte pas d'intérêt.

15. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est acté à sa valeur nominale. Le chiffre d'affaires est acté lorsque celui-ci a été réalisé en respectant le principe général de précaution. La SABAM prend en compte dans le chiffre d'affaires le produit de l'exploitation de droits d'auteur, pour autant que celui-ci concerne l'exercice à propos duquel il a été déterminé de façon fiable et il est raisonnablement certain que le produit est percevable.

L'affectation effective des produits à l'exercice auquel ils ont trait se fait via les comptes de régularisation.

16. RÉSULTATS FINANCIERS

Les résultats financiers des placements à terme et de portefeuille ont été actés à l'échéance.

Le montant des intérêts courus mais pas encore échus est prévu au moyen des comptes de régularisation de l'actif « Produits obtenus ».

17. ENGAGEMENTS DE LA SABAM VIS-À-VIS DU PERSONNEL ET DES ADMINISTRATIONS

La SABAM a des engagements de pension extralégale vis-à-vis des membres de son personnel et de ses administrateurs. Ces montants sont payés via une assurance-groupe externe. Un éventuel sous-financement des réserves doit être couvert par la SABAM.

18. DEVICES ÉTRANGÈRES

Les transactions en devises étrangères sont actées au taux de change valant à la date de la transaction. L'actif et le passif monétaires en devises étrangères sont convertis au cours de clôture à la date du bilan. Les profits et les pertes découlant de transactions en devises étrangères et de la conversion d'actifs et passifs monétaires en devises étrangères, sont repris dans le compte de résultats.

B. État des frais d'établissement

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	20P	xxxxxxx	0
Mutations de l'exercice:			
Nouveaux frais de l'exercice	8002	1.665.062	
Amortissements	8003	21.043	
Écarts de conversion (+)/(-)	9980	0	
Autres (+)/(-)	8004	0	
Valeur comptable au terme de l'exercice	(20)	1.644.019	
Dont			
Frais de constitution ou d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts, primes de remboursement et autres frais d'établissement	200/2		
Frais de restructuration	204	1.644.019	

C. État des immobilisations incorporelles

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Frais de recherche et développement			0
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051P	xxxxxxxxx	25.531.380
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8021	3.696.873	
Cessions et désaffectations	8031		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8041		
Écarts de conversion (+)/(-)	99811		
Autres variations (+)/(-)	99821		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051	29.228.253	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	8121P	xxxxxxxxx	19.278.406
Mutations de l'exercice			
Actés	8071	2.248.138	
Repris	8081		
Acquis de tiers	8091		
Annulés	8101		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8111	-536	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121	21.526.008	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	210	7.702.245	

D. État des immobilisations corporelles

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Terrains et constructions			0
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxx	8.065.721
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161		
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	8.065.721	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actés	8211		
Acquis de tiers	8221		
Annulés	8231		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxxxxxxxxx	4.826.487
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	73.128	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés	8301		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	4.899.615	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(22)	3.166.106	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Installations, machines et outillage			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	xxxxxxxxxx	6.169.839
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	99.543	
Cessions et désaffectations	8172		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8182		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	6.269.382	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	xxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actés	8212		
Acquis de tiers	8222		
Annulés	8232		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	xxxxxxxxxx	3.244.643
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	403.594	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés	8302		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8312	999	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	3.649.236	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(23)	2.620.146	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Mobilier et matériel roulant			0
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	xxxxxxxxxx	4.923.369
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	502.922	
Cessions et désaffectations	8173	188.627	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	5.237.665	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actés	8213		
Acquis de tiers	8223		
Annulés	8233		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	xxxxxxxxxx	3.611.792
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	631.507	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés	8303	182.028	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8313	-463	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	4.060.808	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(24)	1.176.856	

E. État des immobilisations financières

	Exercice	Exercice précédent
Entreprises liées	112.400	112.400
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	9.128	9.128
Autres entreprises	45.181	45.181

F. Placements des liquidités

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Autres placements de trésorerie			0
Actions	51	11.274.152	12.011.673
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681	11.274.152	
Montant non appelé	8682		
Titres à revenu fixe	52	169.325.847	183.626.579
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684	169.325.847	183.626.579
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53		1.000.000
Avec une durée résiduelle ou de préavis de plus d'un mois et de maximum un an	8687		1.000.000

G. Comptes de régularisation

	Exercice
Comptes de régularisation	
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif	
Frais à reporter	448.881
Produits acquis	3.009.715
Intérêts à recevoir	2.525.863

H. Etat du capital

	Codes	Exercice	Exercice précédent
État du capital			
Capital social			
Capital souscrit au terme de l'exercice	100P		5.892.766
Capital souscrit au terme de l'exercice	(100)	6.014.534	
Modifications au cours de l'exercice	Codes	Montants	Nombre de parts
Inscriptions nouveaux membres		121.768	982
Types d'actions			
Actions ordinaires avec valeur nominale		6.014.534	31.231
Actions nominatives	8702		31.231
Capital non libéré	Codes	Montants	Nombre de parts
Capital non appelé	(101)	4.495.627	

I. Ventilation de la rubrique 163/5 du passif

	Exercice
Ventilation de la rubrique 163/5 du passif	
Provision pour dossiers juridiques	1.345.500

J. État des dettes des comptes de régularisation (passif)

	Codes	Exercice
Ventilation des dettes à l'origine à plus d'un an en fonction de leur durée résiduelle		
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Autres dettes	8903	67.180.348
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	67.180.348

	Codes	Exercice
Dettes fiscales, salariales et sociales		xxxxxxxxxxx
Dettes fiscales non échues	9073	1.464
Dettes fiscales estimées	450	50.000
Autres dettes relatives aux rémunérations et charges sociales	9077	3.333.168

	Exercice
Comptes de régularisation	
Ventilation de la rubrique 492/3 du passif	
Charges à imputer	685.708
Produits à reporter	19.979.713

K. Résultats d'entreprise

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation			
Ventilation par catégorie d'activité			
Droits d'auteur		157.354.345	145.638.222
Productions immobilisées		938.793	973.079
Autres produits d'exploitation		3.893.304	4.175.917
Charges d'exploitation			
Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	310	314
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	281	293
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	418.959	440.401
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	15.361.524	16.342.841
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	4.436.407	4.504.970
Primes patronales pour assurances extralégales	622	951.358	938.032
Autres frais de personnel	623	1.710.615	1.731.585
Pensions de retraite et de survie	624	869.832	1.092.355
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations	635	-931.991	-1.071.681
Réductions de valeur sur créance commerciale			
Actées	9112	30	4.202.669
Reprises	9113		4.053.686
Provisions pour risques et charges			
Dotations	9115	523.493	800.988
Utilisations et reprises	9116	1.622.984	1.286.681
Autres frais d'exploitation			
Impôts et taxes d'entreprise	640	646.795	1.242.506
Autres	641/8	28.116	396.140
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	12	11
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	20.084	18.944
Coûts pour l'entreprise	617	1.128.571	1.074.766

	Exercice	Exercice précédent
Résultats financiers et exceptionnels		
Ventilation des autres produits financiers		
Plus-values réalisées sur ventes titres	2.119.999	2.099.490
Plus-values réalisées sur ventes actions		
Différences de change	18.639	3.173
Réductions de valeur sur actifs circulants		
Actées	40.766.170	36.631.033
Reprises	41.105.909	37.098.389
Ventilation des autres charges financières		
Moins-values sur réalisation ventes titres	529.609	567.568
Moins-values sur réalisation ventes actions	1.184.841	281.756
Écarts de conversion	40.026	12.045
Frais bancaires	246.836	223.813

L. Entreprises liées

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Entreprises liées			0
Immobilisations financières	(280/1)	112.400	112.400
Participations et actions	(280)	112.400	112.400
Entreprises avec lesquelles il existe lien de participation			0
Immobilisations financières	(282/3)	9.128	9.128
Participations et actions	(282)	9.128	9.128

M. Relations financières avec les administrateurs et les commissaires

Relations financières avec	Codes	Exercice
Les administrateurs ou gérants de l'entreprise consolidante		
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable	9503	503.412

	Codes	Exercice
Le(s) commissaire(s) et les personnes avec lesquelles il est lié (ils sont liés)		
Émoluments du (des) commissaire(s)	9505	88.000
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
Autres missions de contrôle	95061	
Missions de conseils fiscaux	95062	
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	95063	
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions de contrôle	95081	
Missions de conseils fiscaux	95082	2.385
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	95083	22.975

N. Impôts sur le résultat

	Codes	Exercice
Impôts sur le résultat		
Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	1.715.823

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes annuels, et le bénéfice taxable estimé: les droits d'auteur sont imposés lors du paiement par la SABAM aux auteurs. En conséquence, le bénéfice avant impôts comme repris dans les comptes annuels ne correspond pas au bénéfice imposable de la société.

	Codes	Exercice
Sources de latences fiscales		
Latences actives	9141	1.064.994

	Exercice	Exercice précédent
Taxes sur la valeur ajoutée et impôts à charge de tiers		
Taxe sur la valeur ajoutée, portée en compte		
À l'entreprise (déductibles)	12.006.075	9.527.703
Par l'entreprise	18.096.935	15.479.086
Montants retenus à charge de tiers, au titre de		
Précompte professionnel	5.169.185	5.114.540
Précompte mobilier	2.535.600	2.579.736

DROITS ET ENGAGEMENTS NON REPRIS DANS LE BILAN

LE CAS ÉCHÉANT, DESCRIPTION SUCCINCTE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉ AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS ET DES MESURES PRISES POUR EN COUVRIR LA CHARGE

La SABAM a des obligations en matière de pensions extralégales vis-à-vis des membres de son personnel et de ses administrateurs. Ces montants sont payés via une assurance-groupe externe. Un éventuel sous-financement des réserves doit être couvert par la SABAM.

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

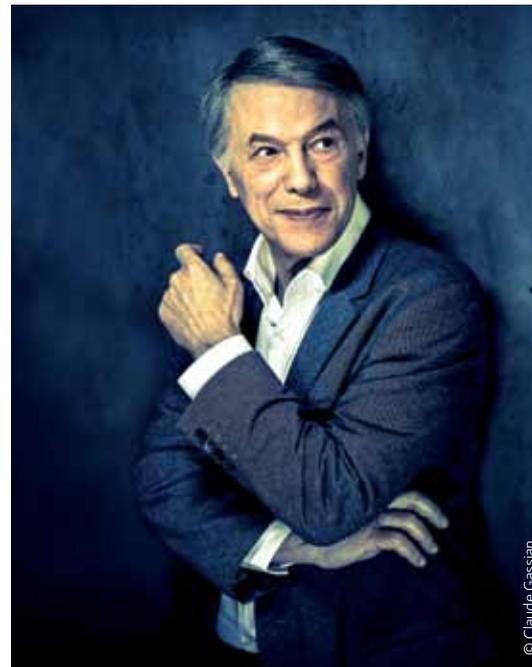
Factures aux distributeurs et autres sociétés de médias non repris dans le chiffre d'affaires à la suite de litiges juridiques.

Garanties bancaires et certitudes reçues de producteurs.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITE DE DIRECTION

Les associés de la SABAM – auteurs, compositeurs et éditeurs – sont représentés au sein des organes statutaires de la société, à savoir l'Assemblée générale, le Conseil d'Administration, les Collèges, les Comités et les Commissions.

Lors de l'Assemblée générale annuelle, ils approuvent les comptes annuels, élisent les membres du Conseil d'Administration et des Collèges et accordent décharge aux administrateurs et au commissaire.



Adamo

© Claude Cassian



A. Le Conseil d'Administration au 31 décembre 2014

PRÉSIDENT

Johan Verminnen

ADMINISTRATEURS DÉLÉGUÉS

Team For Action, représenté par Claude Martin,
et Hans Helewaut

VICE-PRÉSIDENTS

Benoît Coppée et John Terra

SECRÉTAIRES

Isabelle Rigaux et Ignace Cornelissen

ADMINISTRATEURS

CTM Entertainment Belgium¹, représenté par
Stefaan Moriau
Laurent Denis
Daniel Gybels
Manuel Hermia
Marc Pinilla D'Ignazio
PMP Music, représenté par Patrick Mortier
Bram Renders
Strictly Confidential, représenté par Pierre
Mossiat
Marc Ysaye

¹ Peermusic NV, représenté par Neil Gaffney, a donné sa démission comme administrateur de la SABAM le 29 septembre 2014. CTM Entertainment Belgium BVBA, représenté par Stefaan Moriau, a été coopté afin de poursuivre le mandat laissé vacant de Peermusic (dont le mandat vient à échéance lors de l'assemblée générale de mai 2015). CTM Entertainment Belgium BVBA a pris ses fonctions au sein du Conseil d'Administration le 2 octobre 2014.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Christophe Depreter

JURISTES

Carine Libert, juriste d'entreprise
Me Daniel Absil, avocat

EXPERT EXTERNE:

Pierre Nothomb

LE COMITÉ DE DIRECTION

Christophe Depreter, Directeur général et
Directeur Finances ad interim
Carine Libert, Direction Affaires juridiques &
internationales
Jac Cuypers, Direction Opérations (au nom de
Kobus Consulting)
Willy Heyns, Direction ICT

COMMISSAIRE

EY, Réviseur d'Entreprises SCCRC, représenté
par Vincent Etienne

RAPPORT DU COMMISSAIRE

Rapport du commissaire à l'assemblée générale des actionnaires de la Société Belge des Auteurs, Compositeurs et Editeurs SCRL sur les Comptes Annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2014, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et les annexes formant ensemble les « Comptes Annuels » ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

Rapport sur les Comptes Annuels – opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des Comptes Annuels de la Société Belge des Auteurs, Compositeurs et Editeurs SCRL (la « Société ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à € 300.112.392 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 133.739.822.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des Comptes Annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle et ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces Comptes Annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing – « ISA's »). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les Comptes Annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les Comptes Annuels. Le choix des procédures mises en œuvre relève du jugement du commissaire, y compris l'évaluation des risques que les Comptes Annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des Comptes Annuels.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les Comptes Annuels de la Société donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre, 2014, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Annuels conformément à l'article 96 du Code des sociétés ainsi que du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, du Code des sociétés et des statuts de la Société.

Dans le cadre de notre audit et conformément à la norme complémentaire applicable émise par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises comme publié au Moniteur Belge en date du 28 août 2013 (la « Norme Complémentaire »), notre responsabilité est d'effectuer certaines procédures, dans tous les aspects significatifs, sur le respect de certaines obligations légales et réglementaires, comme défini par la Norme Complémentaire. Sur base du résultat de ces procédures, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier notre opinion sur les Comptes Annuels:

- Le rapport de gestion sur les Comptes Annuels traite des mentions requises par la loi, concorde avec les Comptes Annuels et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Diegem, le 30 avril 2015
Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL
Commissaire
représentée par



Vincent Etienne
Associé*
*Agissant au nom d'une SPRL
15VE0088

Rapport spécial du commissaire à l'assemblée générale des associés de la Société Belge des Auteurs, Compositeurs et Editeurs SCRL sur les droits d'auteur définitivement non-attribuables

Conformément à l'article 69 de la loi du 30 juin 1994 relative aux droits d'auteur et aux droits voisins et conformément à l'article 42 du Règlement Général de la SABAM, nous faisons rapport sur la mission qui nous a été confiée.

L'article 69 de la loi du 30 juin 1994 relative aux droits d'auteur et aux droits voisins stipule que:

Les fonds récoltés qui de manière définitive ne peuvent être attribués doivent être répartis entre les ayants droit de la catégorie concernée par les sociétés, selon des modalités approuvées à la majorité des deux-tiers en assemblée générale. A défaut d'une telle majorité, une nouvelle assemblée générale convoquée spécialement à cet effet statue à la majorité simple. L'utilisation de ces sommes fait l'objet, chaque année, d'un rapport spécial du commissaire-réviseur.

A cet égard, l'article 41 du Règlement Général de la SABAM stipule que :

Les montants perçus qui, de manière définitive, après un délai de 3 ans, ne peuvent être attribués aux ayants droit, sont répartis entre tous les ayants droit de la catégorie de droits concernée au cours de la répartition qui suit. Ces sommes sont réparties selon les règles de répartition applicables à la répartition à laquelle elles ont été ajoutées. La répartition de ces sommes fait l'objet, chaque année, d'un rapport spécial du commissaire-réviseur.

Les droits perçus qui, après un délai de trois ans, peuvent être considérés de manière définitive comme non-attribuables, s'élèvent à € 6.519.627,09. Ce montant des droits d'auteur définitivement non-attribuable pour les années 2010 et antérieures, a été attribué aux catégories auxquelles il se réfère et payé en décembre 2014.

Nous souhaitons également attirer l'attention sur l'information présente dans le rapport annuel, sous la rubrique "droits définitivement non-attribuables", dans laquelle est expliquée que des droits d'auteurs ont été identifiés en 2013 comme devant encore être alloués et ayant trait aux années antérieures à 2009, qui étaient considérés comme définitivement non-attribuables. De ces droits définitivement non-attribuables durant les années 2009 et antérieures, une partie a été payée en 2014 et le solde restant au 31 décembre 2014 a été repris sous la rubrique "mise à disposition pas encore attribuée".

Diegem, le 30 avril 2015
Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL
Commissaire
représentée par



Vincent Etienne
Associé*
*Agissant au nom d'une SPRL
15VE0090

RAPPORT D'ACTIVITE

COMITE D'AUDIT

A. Objet du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit a été créé sur décision du Conseil d'Administration du 4 octobre 2011. Le Comité a pour but de fournir, de manière indépendante et objective, au Conseil d'Administration la certitude requise que la SABAM dispose d'une culture forte de contrôle interne. Le Comité d'Audit veut contribuer activement à l'amélioration permanente du fonctionnement de la SABAM afin de soutenir ainsi la réalisation des objectifs.

B. Composition du Comité d'Audit

La composition du Comité d'Audit a changé en 2014.

Les membres néerlandophones sont Hans Helewaut, Administrateur délégué et Président du Comité d'Audit (à partir du 3 juin 2014 en remplacement de Johan Verminnen), Ignace Cornelissen et John Terra.

Les membres francophones sont Claude Martin, Administrateur délégué, Isabelle Rigaux et Pierre Mossiat (représentant de Strictly Confidential).

Depuis 2013, il est également fait appel à un expert externe, qui vient renforcer le Comité d'Audit. Il s'agit de Pierre Nothomb, partenaire chez Deminor.

Font également partie du comité : Christophe Depreter (Directeur général), Carine Libert (Direction Affaires juridiques et internationales) et Filip Tondeleir (Auditeur interne).

Seuls les membres du Conseil d'Administration ont le droit de vote au sein du Comité d'Audit et prennent par conséquent les décisions.



C. Rapport d'activités

Pour ce qui est de l'année 2014, le Comité d'Audit s'est réuni à quatre reprises. Au cours de ces réunions ont été examinés les résultats, recommandations et plans d'actions des audits suivants.

Le premier audit fut un audit de suivi sur le thème de la « compliance ». L'essence même de la 'compliance' est le respect de la législation et de la réglementation, des règles et codes de conduite internes. La portée de celle-ci dépend fortement du point de vue à partir duquel la 'compliance' ou le risque de 'compliance' est abordé(e). Il ressort notamment des résultats de cet audit qu'envisager la 'compliance' comme une donnée autonome n'est pas l'approche la plus efficace. Il est indiqué d'aborder la 'compliance' en même temps que le risque et la gouvernance en partant d'une approche intégrée. De même, les responsabilités en matière de respect et de suivi des obligations ont été déterminées clairement.

Ces recommandations doivent permettre à la SABAM de faire face aux nombreux défis qui découlent de la « Loi concernant le contrôle des sociétés de gestion » et des arrêtés d'exécution y afférents.

Un deuxième audit concernait la gestion du personnel (HRM) et les compétences. Dans ce cadre, l'intégrité, les valeurs, la stratégie et les aptitudes ont été examinées.

De manière générale, nous pouvons affirmer que la SABAM dispose d'un bon arsenal de valeurs. La promotion et la mise en pratique de ces valeurs est un must absolu.

Le lancement d'un projet de code de déontologie pour les collaborateurs est un pas important dans ce contexte. Mais le "tone at the top" est au moins aussi important. Les administrateurs, les directeurs et l'ensemble du management sont conscients de leur fonction d'exemple et de l'importance de ces valeurs.

En ce qui concerne la politique de personnel et la gestion des compétences, l'enquête de satisfaction menée auprès du personnel en 2013 a démontré qu'il faut encore accomplir des pas importants. En collaboration avec un grand nombre de membres du personnel, la direction est en train de plancher sur une révision de la culture d'entreprise qui devra porter ses fruits à partir de 2015.

D. Perspectives d'avenir

Le troisième audit portait sur la communication de la SABAM. Dans ce contexte, l'on a examiné à la fois la communication interne et la communication externe. Des recommandations ont été faites concernant le développement de la stratégie, l'implémentation de cette stratégie et le soutien apporté à la communication.

En 2015, une nouvelle stratégie de communication sera développée, dans le cadre de laquelle l'accent ne portera plus seulement sur les membres mais sur toutes les parties impliquées..

Parallèlement à ces audits, l'audit interne a également collaboré activement avec le « Groupe de Travail Corporate Governance », qui a reçu du Conseil d'Administration la mission d'évaluer intégralement et de revoir la Charte de Gouvernance d'Entreprise. Ce groupe de travail s'est réuni à diverses reprises en 2014. Une proposition pour une nouvelle charte a été établie et sera soumise au Conseil d'Administration durant le premier trimestre de 2015.

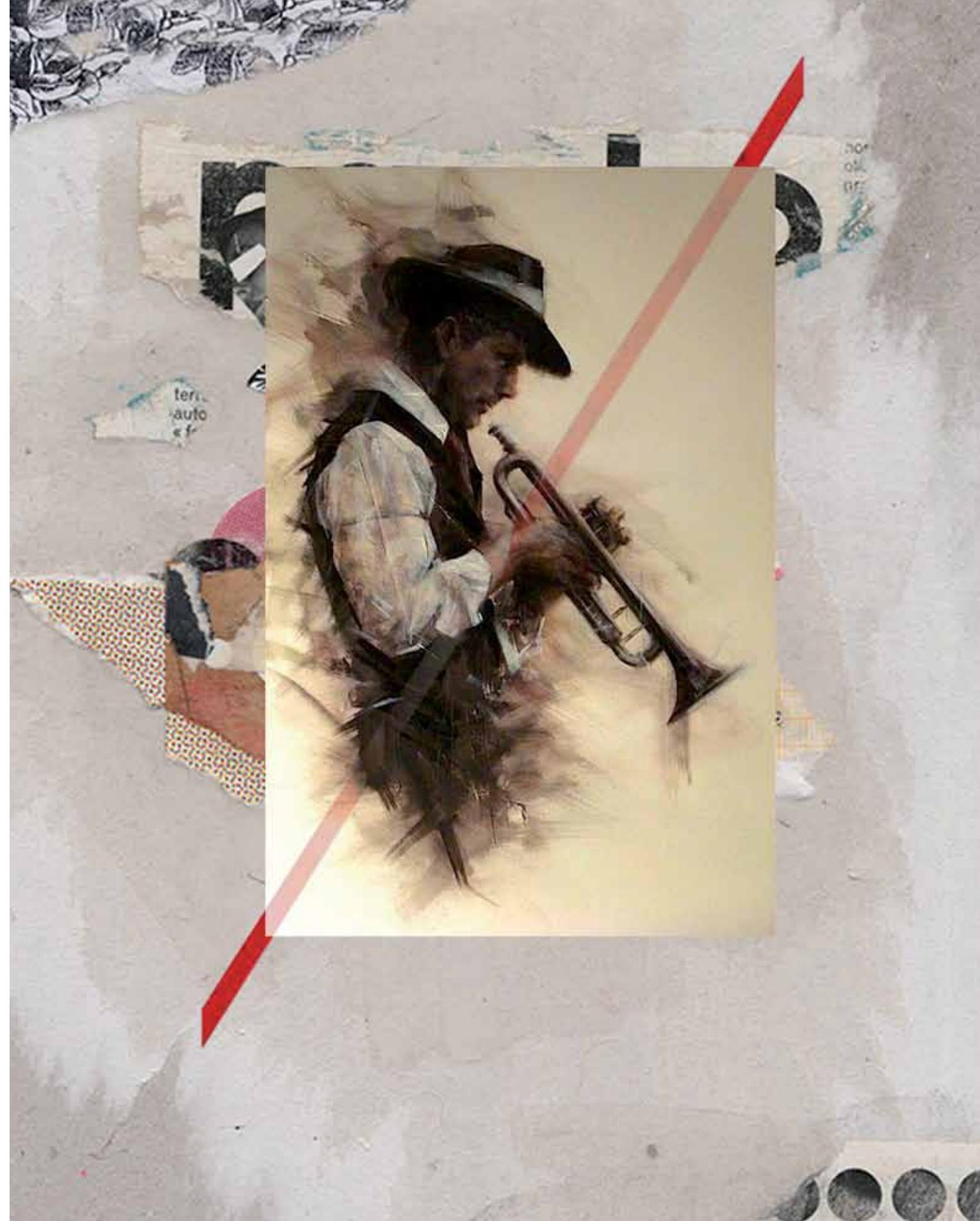
Pendant le premier trimestre de 2015, une révision complète sera réalisée en ce qui concerne les risques auxquels la SABAM est exposée. Cette analyse conduira notamment à la sélection d'un certain nombre de sujets qui feront l'objet d'un audit dans le courant de 2015 et 2016.

L'on a également commencé à mettre en œuvre de brefs audits opérationnels et techniques ayant pour but d'analyser un processus particulier ou une partie d'un processus plus grand et, si possible, d'y apporter des améliorations.

Hans Helewaut
Président du Comité d'Audit

GLOSSAIRE

- Auvibel** Société de gestion collective fondée en 1994 et chargée de la perception et de la répartition de la rémunération pour copie privée des œuvres sonores et audiovisuelles en Belgique
- Central licensing** Contrat centralisé géré par une société de gestion collective pour ce qui concerne les droits de reproduction mécanique des grandes firmes de disques, pour un territoire déterminé
- CES** Caisse d'Entraide et de Solidarité asbl
- Copie privée** Reproduction autorisée d'œuvres musicales ou audiovisuelles au sein du cercle de famille (la notion de "cercle de famille" se comprend au sens strict, à savoir 'groupe limité de personnes entre lesquelles il existe un lien tellement étroit qu'il peut être assimilé à un lien familial')
- Droit de reproduction mécanique** Le droit de reproduction mécanique concerne l'autorisation de fixer de la musique sur des supports audiovisuels ou sonores, tels que par ex. un CD, un DVD ou un disque dur. La SABAM a conclu à cet effet des contrats avec notamment des firmes de disques, des fournisseurs de musique d'ambiance, des DJ, des maisons de production de films et spots publicitaires et d'autres, chaque fois en fonction de la nature de la fixation et du modèle commercial appliqué
- Droit de suite** Droit, pour l'auteur d'une œuvre d'art graphique ou plastique originale, à percevoir un pourcentage sur le prix obtenu pour toute revente de cette œuvre. Les ayants droit de l'artiste profitent également de la vente des œuvres d'art jusqu'à 70 ans après le décès de l'artiste



- ICE** International Copyright Enterprise: il s'agit d'une 'joint venture' de PRS for Music, STIM et la GEMA, qui offre des services aux sociétés de gestion collective en rapport avec la documentation des œuvres musicales.
- Prêt public** Prêt d'œuvres littéraires, de bases de données, d'œuvres photographiques, de partitions d'œuvres musicales, d'œuvres sonores et d'œuvres audiovisuelles réalisés par les bibliothèques ou les médiathèques publiques.
- Reprobel** Société de gestion collective fondée en 1997 et chargée de la perception et de la répartition des droits de reprographie et de prêt public en Belgique
- Reprographie** La copie d'œuvres fixées sur un support graphique ou analogue pour un usage privé ou pour un usage professionnel purement interne et à titre d'illustration dans le cadre d'un enseignement ou pour une recherche scientifique
- SIMIM** Société de gestion collective fondée en 1995, chargée de la perception et de la répartition des droits musicaux pour les producteurs de musique
- Simulcasting** Simulcasting (contraction de « simultaneous broadcast ») signifie la diffusion simultanée d'un contenu identique (audio ou vidéo) sur plusieurs médias distincts
- Streaming** Le streaming est l'envoi "direct" (ou en léger différé) de contenu. Des fragments sonores ou images vidéo peuvent ainsi être lus au fur et à mesure de leur diffusion.
- UNISONO** Projet commun entre la SABAM et la SIMIM ayant pour objectif de simplifier, via une perception intégrée, le règlement des droits d'auteur et des droits voisins au sein des entreprises, sociétés et services publics

NOTES

Copyrights

Page 8:	Keeper (Guillaume Senez)	© Valérie Houdart
Page 9:	Triggerfinger	© Eric Didden
Page 10:	Johan Verminnen	© Johan Jacobs
Page 12:	La Chiva Gantiva	© Yann Stofer
Page 13:	Christophe Depreter	© SABAM/VM
Page 14:	Forêt (Samuel Feller)	© Olan Bowland
Page 15:	Tim van Aelst en Shelter, uitreiking Emmy voor Wat Als	© Shelter
Page 16:	Expo Marie-Jo Lafontaine	© SABAM/GVW
Page 18:	The Loft (Erik Van Looy)	© KFD
Page 19:	Luc De Vos	© Jelle Vermeersch
Page 20:	Raoul Servais	© Annemie Craeye
Page 21:	Girls In Hawaii	© SABAM/SEL
Page 22:	Geert Hoste	© SABAM/Olivier Matthys
Page 23:	Julien Van Remoortere	© Tom Abeloos
Page 24:	Antoine Chance	© Damien Gard
Page 38:	Mountain Bike	© Olivier Donnet
Page 40:	Les Oiseaux de Passage (Yves Ringer)	© Yves Ringer
Page 45:	Les Frères Taloché	© DYOD
Page 52:	Stromae	© NRJ In The Park Charleroi
Page 61:	Belgica (Felix Van Groeningen)	© Thomas Dhanens
Page 110:	Adamo	© Claude Gassian



SABAM

rue d'Arlon 75-77
1040 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 286 82 11
Fax : +32 (0)2 230 05 89
<http://www.sabam.be>